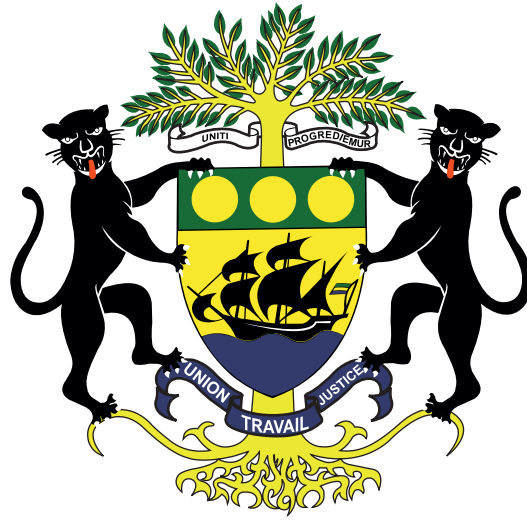


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	1
MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
PROGRAMME GESTION FISCALE	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	18
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	25
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	25
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	27
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	28
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	28
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	29
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	29
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	29
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	32
PROGRAMME GESTION DE LA DETTE	33
PRESENTATION DU PROGRAMME	34
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	36
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	39
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	39
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	41
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	42
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	42
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	43
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	43
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	43
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	44
PROGRAMME ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT	45
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	46
PRESENTATION DU PROGRAMME	46
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	47
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	47
PROGRAMME GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	48

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	49
PRESENTATION DU PROGRAMME	49
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	50
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	53
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	53
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	54
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	55
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	55
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	56
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	56
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	56

PROGRAMME GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES ET CONTROLE DES RESSOURCES **57**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	58
PRESENTATION DU PROGRAMME	58
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	60
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	67
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	67
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	69
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	72
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	72
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	72
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	73
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	73
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	73
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	74
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	76

PROGRAMME COMPTABILITE ET TRESORERIE DE L'ETAT **82**

PRESENTATION DU PROGRAMME	83
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	85
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	92
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	92
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	93
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	94
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	94
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	95
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	95
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95

PROGRAMME GESTION DU CONTENTIEUX DE L'ETAT **97**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	98
PRESENTATION DU PROGRAMME	98
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	99
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	101

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	101
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	102
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	103
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	103
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	104
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	104
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	104
TITRE 4 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	105

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES106

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	107
PRESENTATION DU PROGRAMME	107
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	109
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	113
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	113
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	114
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	115
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	115
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	116
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	116
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	116

MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission est co-dirigée par le **MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS** et le **MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "Gestion des Finances Publiques" regroupe, à la fois, les politiques publiques relevant du Ministère de l'Economie et de la Prospective et celles du Ministère du Budget et des Comptes Publics.

Toutefois, bien que conduite par deux départements ministériels, la fonction financière demeure unique et cohérente.

Parmi les raisons qui président à cet état de fait, il y a notamment le principe de l'unité budgétaire et de la consolidation des comptes des administrations publiques qui veut que le budget de l'Etat, de manière comptable, soit un compte unique, facilitant ainsi l'obtention du solde budgétaire et, partant, du déficit public.

Or, la mission est, budgétairement, l'unité de vote des crédits et, fonctionnellement, le cadre de mise en cohérence des politiques publiques, en l'occurrence ici la "Gestion des Finances Publiques".

Afin d'éviter les risques de dysfonctionnement sur le plan macroéconomique, conformément aux recommandations de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la politique budgétaire et la politique des finances publiques se doivent d'être cohérentes, de façon à concourir au maintien des équilibres macroéconomiques.

Ces équilibres sont également le gage d'une bonne mise en œuvre du plan stratégique Gabon émergent (PSGE), le budget de l'Etat étant l'instrument essentiel de financement de la politique économique du gouvernement.

La mission "Gestion des Finances Publiques" regroupe huit (8) programmes :

- Gestion Fiscale ;
- Gestion de la Commande ;
- Gestion de la Dette ;
- Engagements Financiers de l'Etat ;
- Gestion des Dépenses Publiques et Contrôle des Ressources ;
- Comptabilité et Trésorerie de l'Etat ;
- Gestion du Contentieux de l'Etat ;
- Pilotage et Soutien aux Politiques de Gestion des Finances Publiques.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La mission « Gestion des Finances Publiques » est mise en œuvre par le Ministère en charge de l'Economie et celui en charge du Budget dont le texte fondateur est sans conteste le décret n°1207/PR/MINECOFIN du 17 novembre 1977 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations.

Toutefois, ce texte a connu des modifications importantes dont les dernières en date sont notamment :

- le décret n°0150/PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministère de l'Economie et de la Prospective ;
- le décret n°0156/PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministère du Budget et des Comptes Publics.

PRINCIPALES REFORMES

La budgétisation par objectifs de programme (BOP) reste la réforme majeure en matière de gestion des finances publiques au Gabon.

Par ailleurs, dans le sillage de la BOP, s'inscrivent, de manière localisée, les réformes suivantes :

- la refonte du processus douanier à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- la réforme du système de passation des marchés publics à la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques ;
- le plan stratégique 2014-2017 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
- le plan de normalisation et de stabilisation budgétaire de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2015 Réalisé	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1: Améliorer l'action en recouvrement d'ici 2017	- Taux de recouvrement des AMR	%	50	50	16	-34	90
	- Taux de recouvrement des restes à recou ver (RAR)	%	30	20	2	-18	90
N°2 : Refondre le processus douanier d'ici à 2017	- Taux d'avancement du projet de mise en exploitation du scanner à conteneur au port d'Owendo	%	ND	100	100	0	100
	- Taux d'avancement du projet de restructuration de la gestion des risques	%	ND	60	60	0	100
	- Taux d'avancement du projet de segmentation des entreprises	%	50	50	30	20	100
N°4 : Veiller au respect de la totalité des engagements de l'Etat d'ici à 2017	- Taux de mandats à taux fixe émis à 60 jours de l'échéance	%	88	75	100	25	85
	- Taux de mandats à taux variable émis à 30 jours de l'échéance	%	90	70	100	30	85
N°5 : parvenir d'ici à 2019 à passer à 85% de la valeur totale des contrats signés par appels à la concurrence	-Pourcentage des marchés passés par appels d'offres en valeur	%	ND	85	70	-15	100
	-Pourcentage des marchés passés par appels d'offres en volume	%	ND	50	40	-35	100
N°6 : Optimiser la gestion de la dépense publique à l'horizon 2018	Ecart entre les crédits inscrits et les dépenses ordonnancées	%	ND	≤ 5	ND	ND	0
N°7 : Etre parvenu en 2017 à produire un Compte Général de l'Etat (CGE) dans les délais	Taux d'avancement de la démarche de production du CGE	%		60	100	40	100
N°8 parvenir à réduire les actions contentieuses de l'Etat en 2018	Nombre de poursuites engagées contre l'Etat	nombre	270	200	498	298	130

ND : non défini

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613
14.521.1 : Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances	8 614 774 420	689 338 994 025	-680 724 219 605	8 614 774 420	689 338 994 025	-680 724 219 605
14.521.2 : Gestion du patrimoine de l'Etat	207 866 470	272 209 389	-64 342 919	207 866 470	272 209 389	-64 342 919
14.521.3 : Contrôle des ressources et des charges	1 595 466 111	990 327 200	605 138 911	1 595 466 111	990 327 200	605 138 911
14.528 : Comptabilité et trésorerie de l'Etat	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921
14.528.1 : Tenue, centralisation et gestion des comptes publics	9 784 903 912	11 077 582 940	-1 292 679 028	9 784 903 912	11 077 582 940	-1 292 679 028
14.528.2 : Réglementation, normalisation et contrôle interne comptable	390 139 891	320 923 784	69 216 107	390 139 891	320 923 784	69 216 107
14.535 : Gestion du contentieux de l'Etat	3 531 560 000	2 775 581 954	755 978 046	3 531 560 000	2 775 581 954	755 978 046
14.535.1 : Prévention du contentieux	189 110 000	108 793 948	80 316 052	189 110 000	108 793 948	80 316 052
14.535.2 : Défense des intérêts publics	3 342 450 000	2 666 788 006	675 661 994	3 342 450 000	2 666 788 006	675 661 994
14.542 : Pilotage et Soutien à la politique de gestion des finances publiques	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815
14.542.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	524 686 000	2 013 511 505	-1 488 825 505	524 686 000	2 013 511 505	-1 488 825 505
14.542.2 : Coordination administrative	15 445 175 000	1 775 450 680	13 669 724 320	15 445 175 000	1 775 450 680	13 669 724 320
14.549 : Gestion fiscale	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013
14.549.1 : Mobilisation des recettes fiscales	913 462 181	214 101 045	699 361 136	913 462 181	214 101 045	699 361 136
14.549.2 : Mobilisation des recettes douanières	695 146 103	577 551 750	117 594 353	695 146 103	577 551 750	117 594 353
14.549.3 : Accompagnement et assistance des contribuables	95 198 437 251	397 025 727	94 801 411 524	95 198 437 251	397 025 727	94 801 411 524
14.556 : Engagements financiers de l'Etat	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
14.556.1 : Engagements financiers de l'Etat	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
14.563 : Gestion de la dette	803 116 000	631 303 250	171 812 750	803 116 000	631 303 250	171 812 750
14.563.1 : Maintien de la viabilité de la dette publique et diffusion des informations	35 000 000	15 500 000	19 500 000	35 000 000	15 500 000	19 500 000
14.563.2 : Négociation et mobilisation des financements au meilleur coût et au moindre risque possible	35 000 000	9 975 000	25 025 000	35 000 000	9 975 000	25 025 000
14.563.3 : Gestion des conventions de la dette publique	62 000 000	0	62 000 000	62 000 000	0	62 000 000
14.563.4 : Evaluation de la Gestion de la dette publique	671 116 000	605 828 250	65 287 750	671 116 000	605 828 250	65 287 750
14.570 : Gestion de la commande publique	89 316 000	234 869 297	-145 553 297	89 316 000	234 869 297	-145 553 297
14.570.1 : Passation des commandes publiques	53 310 601	193 219 297	-139 908 696	53 310 601	193 219 297	-139 908 696
14.570.2 : Contrôle des procédures de passation des marchés	36 005 399	41 650 000	-5 644 601	36 005 399	41 650 000	-5 644 601
Total pour la mission	318 012 651 695	859 971 217 713	-541 958 566 018	318 012 651 695	859 971 217 713	-541 958 566 018

Explication des principaux écarts :

La mission Gestion des Finances Publiques a bénéficié d'un budget de **318 012 651 695 FCFA** en AE/CP dans la loi de finances 2016 a été exécutée à hauteur de **859 971 217 713 FCFA**, soit un dépassement de **541 958 566 018 FCFA** et un taux d'exécution de **270%**. Ce niveau d'exécution s'explique essentiellement par les dépassements observés dans l'exécution des programmes ci-après :

- **Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources** : 680 183 423 613 FCFA, observé essentiellement dans l'action « Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances », en raison de la couverture les dépenses relatives à la solde permanente de l'ensemble des agents publics ;
- **Comptabilité et trésorerie de l'Etat** : 1 223 462 921 FCFA du fait principalement de la couverture des dépenses de la MONP 2016 ;
- **Gestion de la commande publique** : 145 553 297 FCFA pour prendre en charge les dépenses de fonctionnement de la Direction du Service Fait et de l'Exécution des Marchés, et du séminaire CCAG.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
14.521: Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 418 107 000	652 049 250 915	-650 631 143 915	1 418 107 000	652 049 250 915	-650 631 143 915
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 000 000 001	26 095 500 438	-17 095 500 437	9 000 000 001	26 095 500 438	-17 095 500 437
Titre 4. Dépenses de transfert	0	1 468 708 940	-1 468 708 940	0	1 468 708 940	-1 468 708 940
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	10 988 070 321	-10 988 070 321	0	10 988 070 321	-10 988 070 321
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.528: Comptabilité et trésorerie de l'Etat	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	8 175 043 803	9 740 999 963	-1 565 956 160	8 175 043 803	9 740 999 963	-1 565 956 160
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 000 000 000	1 657 506 761	342 493 239	2 000 000 000	1 657 506 761	342 493 239
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.535: Gestion du contentieux de l'Etat	3 531 560 000	2 775 581 954	755 978 046	3 531 560 000	2 775 581 954	755 978 046
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	31 560 000	30 270 000	1 290 000	31 560 000	30 270 000	1 290 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	451 658 022	48 341 978	500 000 000	451 658 022	48 341 978
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068
14.542: Pilotage et Soutien à la politique de gestion des finances publiques	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	14 719 861 000	345 357 500	14 374 503 500	14 719 861 000	345 357 500	14 374 503 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 250 000 000	3 443 604 685	-2 193 604 685	1 250 000 000	3 443 604 685	-2 193 604 685
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.549: Gestion fiscale	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	454 042 000	369 446 125	84 595 875	454 042 000	369 446 125	84 595 875
Titre 3. Dépenses de biens et services	96 278 003 535	798 724 557	95 479 278 978	96 278 003 535	798 724 557	95 479 278 978

Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000	20 507 840	54 492 160	75 000 000	20 507 840	54 492 160
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.556: Engagements financiers de l'Etat	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 1. Charges financières de la dette	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.563: Gestion de la dette	803 116 000	631 303 250	171 812 750	803 116 000	631 303 250	171 812 750
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	76 116 000	159 507 000	-83 391 000	76 116 000	159 507 000	-83 391 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	700 000 000	471 796 250	228 203 750	700 000 000	471 796 250	228 203 750
Titre 4. Dépenses de transfert	27 000 000	0	27 000 000	27 000 000	0	27 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.570: Gestion de la commande publique	89 316 000	234 869 297	-145 553 297	89 316 000	234 869 297	-145 553 297
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	29 316 000	16 038 000	13 278 000	29 316 000	16 038 000	13 278 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	218 831 297	-158 831 297	60 000 000	218 831 297	-158 831 297
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	318 012 651 695	859 971 217 713	-541 958 566 018	318 012 651 695	859 971 217 713	-541 958 566 018
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 2. Dépenses de personnel	24 904 045 803	662 710 869 503	-637 806 823 700	24 904 045 803	662 710 869 503	-637 806 823 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	109 788 003 536	33 137 622 010	76 650 381 526	109 788 003 536	33 137 622 010	76 650 381 526
Titre 4. Dépenses de transfert	102 000 000	1 489 216 780	-1 387 216 780	102 000 000	1 489 216 780	-1 387 216 780
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	10 988 070 321	-10 988 070 321	0	10 988 070 321	-10 988 070 321
Titre 6. Autres dépenses	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de 318 012 651 695 F CFA inscrite dans la loi de finances 2016 (LF), 859 971 217 713 F CFA ont été exécutés dans la mission "Gestion des finances publiques". Ce niveau d'exécution se répartit par titre comme suit :

Titre 1 : Charges financières de la dette

Inscrites à 180 218 602 356 FCFA, les charges financières de la dette ont été exécutées à 149 351 785 167 FCFA, soit un taux d'exécution de 82,9%.

Titres 2 : Dépenses de personnels

Un montant de 662 710 869 503 FCFA a été exécuté contre 24 904 045 803 FCFA ouverts dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 2661%. Le dépassement de 637 806 823 700 FCFA, issu essentiellement du regroupement des dépenses de solde initialement inscrites dans les programmes pilotage et soutien de chaque ministère, couvre les dépenses relatives à la solde permanente de l'ensemble des agents de l'Etat dont la gestion reste encore centralisée au Ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Pour 109 788 003 536 FCFA autorisés en biens et services dans la loi de finances dont 94 077 625 000 FCFA de remboursement de TVA, 33 137 622 010 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 30,18%. L'écart net de 76 650 381 526 FCFA qui en résulte s'explique essentiellement par le faible niveau de remboursement de la TVA aux opérateurs.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Sur 102 000 000 FCFA de crédits inscrits sur le titre 4, un montant de 1 489 216 780 FCFA a été consommé, soit un taux d'exécution de 1460%. Le dépassement constaté de 1 387 216 780 FCFA est lié à un transfert de crédits reçu de la mission "Provisions" pour la prise en charge des frais d'inhumation, d'hospitalisation et de formation des agents de l'Etat et pour la couverture des cotisations internationales de l'ensemble de l'Administration.

Titre 5 : Dépenses d'investissement

La mission n'a pas bénéficié d'inscription en titre 5 dans la loi de finances. Toutefois, elle a bénéficié d'un transfert de crédits de 10 988 070 321 FCFA de la mission "Provisions" pour la couverture des dépenses d'équipement des administrations et la prise en charge des honoraires des cabinets accompagnant l'Etat dans la mise en œuvre des réformes.

Titre 6 : Autres dépenses

Initialement autorisées à 3 000 000 000 FCFA, les autres dépenses ont été exécutées à hauteur de 2 293 653 932 FCFA, soit un taux d'exécution de 76,46%. L'écart de 706 346 068 FCFA est lié à la non-levée de la réserve de 150 000 000 FCFA, ainsi qu'aux mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2	638 300 717 235	0	0
Titre 3	- 68 329 094 391	0	0
Titre 4	1 401 666 650	0	0
Titre 5	11 641 221 082	0	0
Titre 6	- 168 803 228	0	0
Total des mouvements de AE	583 183 313 804	0	0

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	638 300 717 235	0	0	0
Titre 3	- 68 329 094 391	0	0	0
Titre 4	1 401 666 650	0	0	0
Titre 5	11 641 221 082	0	0	0
Titre 6	- 168 803 228	0	0	0
Total des mouvements de CP	583 183 313 804	0	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, la mission "Gestion des finances publiques" présente une situation nette de transferts positive de 583 099 601 841 FCFA. Cette situation se décline ainsi qu'il suit :

- 638 376 996 050 FCFA des dépenses de personnel issus du regroupement des crédits inscrits dans les programmes pilotage et soutien de tous les ministères dans le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" pour la couverture de la solde permanente de l'ensemble des agents de l'Etat ;
- 68 320 281 941 FCFA de dépenses de biens et services transférées à la mission provisions au titre du remboursement de la TVA aux opérateurs économiques ;
- 1 401 666 650 de dépenses de transferts reçus pour reçus de la mission "Provisions" pour la prise en charge des frais d'inhumation, d'hospitalisation et de formation des agents de l'Etat et pour la couverture des cotisations internationales de l'ensemble de l'Administration ;
- 11 641 221 082 FCFA de crédits d'investissement reçus essentiellement de la mission "Provisions" pour la couverture des dépenses d'équipement des administrations et la prise en charge des honoraires des cabinets accompagnant l'Etat dans la mise en œuvre des réformes ;
- 168 803 228 FCFA des autres dépenses correspondant aux crédits non exécutés à la suite des mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat. Au terme de l'exécution budgétaire, ces crédits ont été transférés dans la mission provision dans le cadre des opérations de couverture.

PROGRAMME GESTION FISCALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion Fiscale » recouvre la gestion de la fiscalité intérieure et de la fiscalité de porte ainsi que l'accompagnement et l'assistance des opérateurs économiques en matière fiscale et douanière. Il n'intègre pas la gestion des ressources pétrolières.

Ce programme couvre donc les champs de compétence de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), respectivement régies par :

- le décret N°0122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts, d'une part ;
- le décret N°152/PR/MEFBP du 3 février 2006 portant attributions et organisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, d'autre part.

Le programme « Gestion Fiscale » assure, au sein du Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable, l'élaboration et l'exécution de la politique fiscale et douanière du Gouvernement.

Il est structuré en trois (3) actions :

- la mobilisation des recettes fiscales ;
- la mobilisation des recettes douanières ;
- l'accompagnement et l'assistance aux opérateurs économiques.

Le Directeur Général des Impôts, Responsable de Programme (RPROG) est chargé, en liaison avec le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, de la conduite dudit programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : MOBILISATION DES RECETTES FISCALES

La mobilisation des recettes fiscales couvre les activités relatives à l'assiette, au contrôle et au recouvrement des impositions de toute nature relevant du domaine de la loi. Elle est mise en œuvre par la Direction Générale des Impôts, à travers ses services centraux, d'appui et opérationnels comprenant les unités d'assiette ; de contrôle ; de recouvrement et du de contentieux.

ACTION N° 2 : MOBILISATION DES RECETTES DOUANIERES

La mobilisation des recettes douanières couvre la définition de l'assiette, la liquidation des droits et taxes dont sont passibles les marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire ainsi que le contrôle de la régularité des opérations de dédouanement et le contrôle des instruments de mesure.

Cette action est mise en œuvre par l'ensemble des services de la DGDDI.

ACTION N° 3 : ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE DES CONTRIBUABLES

Cette action concerne l'application des régimes particuliers fiscaux et douaniers et le suivi des dépenses fiscales y relatives, les activités en rapport avec l'accueil, la communication, l'immatriculation, le respect des droits et obligations des contribuables, le suivi personnalisé des contribuables, la simplification et la facilitation du dédouanement.

Le programme « Gestion Fiscale » est une composante importante dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), car il permet de mobiliser une part importante des ressources nécessaires au financement dudit Plan.

En effet, le programme gestion fiscale a mobilisé plus de 1.069, 3 milliards de Francs CFA de recettes brutes hors pétrole en 2016 contre 1.419,08 milliards de Francs CFA prévues par la loi de finances. Ces contreperformances résultent de la persistance de conditions économiques particulièrement défavorables, notamment caractérisées par un repli des cours internationaux des principales matières premières et une contraction de la demande intérieure.

Néanmoins, la mobilisation de 1.069, 3 milliards de Francs CFA a été possible grâce à l'appui budgétaire dont ont bénéficié les administrations du programme d'une part et aux réformes engagées depuis 2010, d'autre part. Ces réformes ont permis de mener des activités de gestion, de contrôle, de recouvrement, de communication et de modernisation des services fiscaux et douaniers dans le but, entre autres, d'une mobilisation accrue des recettes fiscales et douanières.

A l'endroit des contribuables, un début d'accompagnement a été mis en place. Il s'agit notamment de la création du site internet qui permet de disposer de toutes les informations sur la fiscalité gabonaise. La création des Centres des Impôts et la gestion par segment de la population fiscale offrent la perspective aux contribuables d'accomplir aisément leurs obligations fiscales. Le lancement des télé-déclarations et télépaiement des impôts et taxes simplifie les procédures de déclaration et de paiement de l'impôt aux contribuables. La publication du premier rapport sur les dépenses fiscales a permis de procéder à une évaluation des impacts financier, économique et social des dépenses fiscales, dans une optique d'optimisation du rendement fiscal par la réduction des niches fiscales, d'amélioration de la performance et de la transparence dans la gestion des finances publiques notamment à travers un meilleur encadrement et une mesure efficiente des dites dépenses.

Par ailleurs, un scanner à conteneur est en exploitation au port d'Owendo depuis octobre 2015 en vue de faciliter et sécuriser les opérations de dédouanement ; une cellule Analyse et Gestion du Risque a également été créée, elle travaille actuellement sur l'implémentation de nouveaux critères de sélectivité à partir du Module de Sélectivité (MOD SEL) du SYDONIA++.

S'agissant des points faibles, il ressort qu'une bonne partie des contribuables échappent encore à l'impôt. C'est pourquoi, les enjeux majeurs du programme sont le renforcement du civisme fiscal, la lutte contre la fraude et l'informel, l'amélioration de l'action en recouvrement, la refonte du processus douanier et le renforcement de la surveillance douanière.

Aussi, de nombreux prélèvements prévus par des dispositions souvent réglementaires échappent-ils à la compétence du programme. Il est en de même des avantages fiscaux accordés dans le cadre des textes réglementaires. Il existe de nombreuses mesures incitatives dérogatoires, des régimes sectoriels et des mesures spécifiques venant de conventions signées avec les démembrés de l'Etat. L'ensemble de ces dispositions dérogatoires réglementaires ou contractuelles n'est pas codifié dans un document unique, ce qui limite l'évaluation des dépenses fiscales.

De plus, le système d'immatriculation fiscal et douanier n'est pas relié à d'autres systèmes d'immatriculation pour faciliter le recoupement des informations nécessaires à l'imposition, aux contrôles fiscaux et douaniers et au recouvrement des impôts ; d'où la nécessité et l'urgence de disposer d'un système national intégré d'information à visée notamment fiscale.

On note également la multiplicité des contrôles initiés parallèlement par d'autres administrations, la mauvaise qualité du service rendu aux usagers, la faiblesse des capacités informatiques et l'inefficacité des services de surveillance en raison du manque de moyens logistiques adéquats.

ENJEUX

Le programme « gestion fiscale » participe à la mise en œuvre de la mission interministérielle « gestion des finances publiques ». A ce titre, les administrations fiscale et douanière s'emploient, à préserver les intérêts financiers de l'Etat, à favoriser le développement du tissu économique et à améliorer la relation entre l'Administration et les usagers. Elles assurent également, la protection des consommateurs aux frontières contre les menaces de toute nature et contribuent à la modernisation du cadre des affaires.

Il ressort de l'analyse du contexte du programme les enjeux qui suivent :

- Mobiliser de façon efficace et efficiente les ressources fiscales et douanières ;
- Améliorer le civisme fiscal ;
- Réduire la fraude fiscale ;
- Améliorer le recouvrement ;
- Refondre le processus douanier ;
- Renforcer la surveillance douanière

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Evaluer les dépenses fiscales et améliorer la gestion des régimes d'exemption fiscale et douanière

OBJECTIF N°2 : Renforcer le civisme fiscal

OBJECTIF N°3 : Lutter contre les différentes formes de trafic et de fraude

OBJECTIF N°4 : Améliorer les relations entre les administrations fiscales et les contribuables

OBJECTIF N°5 : Améliorer l'action en recouvrement

OBJECTIF N°6 : Refondre le processus douanier

OBJECTIF N°7 : Renforcer les services de surveillance douanière

OBJECTIF N°8 : Parvenir à assurer un meilleur pilotage et management du programme

OBJECTIF N°1 : Evaluer les dépenses fiscales et améliorer la gestion des régimes d'exemption fiscale et douanière

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elargir l'évaluation des dépenses fiscales 2014 à quatre (4) impôts ou taxes
- Résultat annuel N°2 Parvenir à évaluer au moins 25% des mesures dérogatoires
- Résultat annuel N°3 : Déterminer l'impact des dépenses fiscales sur les recettes budgétaires

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : les dépenses fiscales 2014 n'ont pas été évaluées
- Résultat annuel N°2 : Aucune mesure dérogatoire n'a été évaluée
- Résultat annuel N°3 : l'impact des dépenses fiscales sur les recettes budgétaires n'a pas été déterminé

Indicateurs de performance :

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture d'évaluation des dépenses fiscales identifiées	%	ND	ND	25	0	- 25	40	50
Poids des dépenses fiscales sur les recettes budgétaires	%	ND	ND	27	ND	ND	24	20

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le Taux de couverture de l'évaluation des dépenses fiscales identifiées se situe à 0% contre 25% prévus, alors que le poids des dépenses fiscales sur les recettes budgétaires n'a pu être déterminé.

En effet, compte tenu de la faible qualité des données, le rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales qui devait permettre de connaître le taux d'évaluation des dépenses fiscales et le poids des dépenses fiscales sur les recettes budgétaires, n'a pu être élaboré.

Toutefois, les travaux actuellement en cours avec l'appui de la Banque Mondiale devraient favoriser la production d'un rapport provisoire à annexer au Projet de Loi de Finances rectificative 2017.

OBJECTIF N°2 : Renforcer le civisme fiscal

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Recenser et faire déclarer les revenus fonciers à au moins 100 propriétaires fonciers
- Résultat annuel N°2 : Réaliser un taux de déclarations des impôts dans les délais de 50%
- Résultat annuel N°2 : Réaliser un taux de relances des défaillants de 80%

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 157 déclarations de revenus fonciers reçues
- Résultat annuel N°1 : 21% de déclarations des impôts reçues dans les délais
- Résultat annuel N°2 : 81% des défaillants relancés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de propriétaires fonciers recensés et ayant déclaré leurs revenus	Nombre	ND	ND	100	157	+57	200	1000
Taux de déclarations des impôts dans les délais	%	ND	57	50	21	-29	70	100
Taux de relance des défaillants de déclarations et de paiements	%	ND	ND	80	81	+1	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 : 157 déclarations des revenus fonciers ont été enregistrées contre 100 attendues. Ce résultat satisfaisant a été obtenu grâce à l'opération de recensement et de fiscalisation des propriétaires fonciers réalisée notamment par la Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire au dernier trimestre 2016. Il intègre les déclarations des SCI et des particuliers.

Résultat N° 2 : 21% des déclarations des impôts ont été reçues dans les délais contre 50% visées en 2016. La performance obtenue est la résultante du faible niveau de déclaration à l'IS et à l'IRPP notamment en raison de la problématique de la localisation des petites entreprises et l'existence des contribuables mort-nés (entreprises créées mais n'ayant jamais exercé). De plus, le statut de société a été attribué à un grand nombre de contribuables par le Centre de Développement des Entreprises (CDE), alors que les activités et les chiffres d'affaires réalisés par ces derniers en font des entreprises individuelles, soumises soit au régime de base, soit au régime simplifié d'imposition. Ce défaut de classement se traduit au niveau des services de gestion par l'absence de déclarations.

Par ailleurs, l'absence de ressources nécessaires à la conduite des opérations de fiscalisation dans les marchés et zones commerciales est également à l'origine de ce faible taux de déclarations. En effet, les crédits budgétaires n'ont été libérés qu'à hauteur de 15% et les ceux engagés n'ont été payés qu'en fin d'exercice.

Résultat N° 3 : 81% des défaillants relancés contre 80% visés en 2015. Le niveau de 81% a été réalisé grâce à un système automatisé des relances actuellement applicable dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises d'Owendo et de Port-Gentil et à la Direction des Grandes Entreprises pour les défaillants de TVA. Ce résultat aurait toutefois été plus élevé si les Centres de gestion des petites entreprises et des particuliers n'étaient pas confrontés aux problèmes de localisation (absence des coordonnées de localisation dans les dossiers, adresses, numéros de téléphone inexacts) et de moyens matériels et humains (téléphone, carburant, véhicules, personnels, etc.).

De plus, les méthodes de travail dans les services constituent un frein aux relances des contribuables. Les gestionnaires ne maîtrisant pas le fichier des contribuables, il leur est donc difficile de procéder aux relances.

OBJECTIF N°3 : Lutter contre les différentes formes de trafic et de fraude

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Parvenir à un taux de réalisation du programme de vérification de 100%
- Résultat annuel N°2 : Réaliser 95% de contrôles fiscaux donnant lieu à redressement
- Résultat annuel N°3 : Parvenir à un taux de 40% de couverture du contrôle sur pièces

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 74% des dossiers programmés ont été vérifiés
- Résultat annuel N°2 : 76% des contrôles fiscaux réalisés ont donné à redressement
- Résultat annuel N°3 : Contrôles sur pièces réalisés à hauteur 22%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du programme de vérification	%	ND	98	100	74	- 26	100	100
Taux de contrôles fiscaux ayant donné lieu à redressement	%	ND	ND	95	76	- 19	100	100
Taux de contrôles sur pièces des entreprises	%	ND	32.5	40	22	- 18	35	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 : 74% des dossiers programmés ont été vérifiés contre 100% visés. La principale raison qui explique la non-atteinte de la cible est liée à la localisation des contribuables. En effet, plusieurs contribuables retenus dans le programme de vérification n'ayant pu être localisé, il a été impossible aux services de procéder à la vérification des comptabilités desdites entreprises.

Par ailleurs, les ressources financières prévues pour la conduite des missions de vérification n'ont pu être exécutées, en raison de la contrainte prévoyant la suspension des missions au Gabon et hors du Gabon.

Résultat N° 2 : 76% des contrôles fiscaux réalisés ont abouti à un redressement contre 95% prévus. 24% des dossiers contrôlés se sont soldés par des avis de non redressement en raison de la bonne tenue des comptabilités par certaines entreprises, d'une part, et de l'inexistence d'activités après la création d'autres entreprises, d'autre part.

Résultat N° 3 : 22% de contrôles sur pièces réalisés contre 40% prévus. Le taux de contrôle sur pièces des entreprises reste très en deçà de l'objectif pour les raisons ci-après :

- le renouvellement de l'équipe managériale ;
- la non maîtrise du fichier des contribuables par les agents et dossiers mal tenus ;
- la non maîtrise des techniques de contrôles sur pièces par les agents ;
- l'absence d'analyse de risque permettant un ciblage des dossiers à fort enjeu.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Améliorer les relations entre les administrations fiscale et douanière et les contribuables

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- améliorer la qualité de service aux usagers

Résultat annuel atteint

- la qualité de service aux usagers a été moyennement améliorée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réponses sous 30 jours	%	90	90	90	58	-32	98	100

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Cinquante huit (58%) des courriers reçus en 2016 par les services fiscaux et douaniers ont été traités dans un délai de trente (30) jours. Ce taux résulte de la mise en place des outils et mécanismes de gestion du courrier dans certaines unités opérationnelles, à l'instar des tableaux de suivi du courrier et l'obligation faite aux Chefs de Services de respecter scrupuleusement les délais de réponses aux courriers.

La cible de 90% aurait pu être atteinte, voire dépassée si les unités opérationnelles n'avaient pas fait face à certaines difficultés liées notamment à l'absence de fournitures de bureau et informatique, d'adresses erronées et de moyens de communication (absence de téléphones) nécessaires aux relances des usagers. L'attente d'informations et de documents complémentaires demandés aux contribuables ainsi que les délais légaux établis pour une catégorie de courriers contribuent également à cette contre-performance. Les réclamations préalables sont par exemple instruites dans un délai maximum de 4 mois et les réponses aux observations du contribuable vérifiées courent sur un délai de 90 jours maximum.

OBJECTIF N°5 : Améliorer l'action en recouvrement

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : parvenir à recouvrer 30% du stock des restes à recouvrer (RAR)
- Résultat annuel N°2 : recouvrer au moins 50% des nouveaux avis de mise en recouvrement (AMR)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : seulement 2% de recouvrement réalisé sur les restes à recouvrer
- Résultat annuel N°2 : 16% de recouvrement des nouveaux avis de mise en recouvrement (AMR)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de recouvrement des AMR	%	50	50	50	16	-34	90	90
Taux de recouvrement des restes à recouvrer (RAR)	%	30	30	30	2	-18	80	90

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le niveau de recouvrement des AMR émis en 2016 est loin de l'objectif (16% réalisé contre 50% prévus), car la mise en œuvre de l'action en recouvrement a été confrontée à des difficultés liées à l'absence de moyens financiers, humains et matériels (véhicules). En effet, les problèmes rencontrés dans le règlement des dépenses engagées n'ont pas permis la conduite des actions prévues dans le plan d'actions de cet objectif.

A ces difficultés s'ajoutent la problématique de la localisation des contribuables. Les adresses et les numéros de téléphone ne sont pas souvent exacts. De plus, plusieurs dossiers physiques ne contiennent pas de plan de localisation.

Par ailleurs, en raison de la conjoncture, certaines entreprises n'ont pu honorer au règlement de la totalité de leurs dettes fiscales.

OBJECTIF N°6 : Refondre le processus douanier

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Mettre en exploitation le scanner à conteneur au port d'Owendo
- Résultat annuel N°2 : Restructurer la gestion des risques lors du dédouanement des marchandises à l'importation
- Résultat annuel N°3 : Segmenter les entreprises.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le scanner à conteneur a été mis en exploitation au port d'Owendo.

- Résultat annuel N°2 : La cellule Analyse et Gestion du Risque a été créée, elle travaille actuellement sur l'implémentation de nouveaux critères de sélectivité à partir du Module de Sélectivité (MOD SEL) du SYDONIA++
- Résultat annuel N°3 : La détermination des critères de segmentation des entreprises a été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de mise en exploitation du scanner à conteneur au port d'Owendo	%	ND	ND	100	100	0	ND	100
Taux d'avancement du projet de restructuration de la gestion des risques	%	ND	ND	60	60	0	100	100
Taux d'avancement du projet de segmentation des entreprises	%	ND	50	50	30	20	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : la cible de 100% prévue dans le PAP 2016 a été atteinte, la mise en œuvre de cet outil est effective depuis octobre 2016 au port d'Owendo.

Résultat annuel 2 : ce résultat prévu à 60% dans le PAP 2016 a été atteint. La phase projet est entièrement terminée, un Service Analyse et Gestion du Risque a été créé dans le décret N° 0422/PR/MDDEPIP du 09 août 2016 portant réorganisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ; il travaille actuellement sur l'implémentation de nouveaux critères de sélectivité avec l'Assistance Technique du FMI.

Résultat annuel 3 : Seulement 30% de réalisation de cet indicateur contre 50 % prévus dans le PAP 2016. La seule action réalisée dans le cadre de cet indicateur a été la détermination des critères de segmentation des entreprises.

OBJECTIF N°7 : Renforcer les services de surveillance douanière

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Parvenir à un taux d'avancement du projet d'élaboration du guide de surveillance douanière de 100%.
- Résultat annuel N°2 : Réaliser un taux d'avancement du projet de révision de la carte d'implantation des services de surveillance douanière de 60%.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le redéploiement des effectifs dans les services en déficit a été réalisé.
- Résultat annuel N°2 : Pas d'agents en poste dans les brigades formées en 2015.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet d'élaboration du guide de surveillance douanière	%	ND	ND	50	50	0	100	100 (2018)
Taux d'avancement du projet de révision de la carte d'implantation des services de surveillance douanière	%	ND	ND	65	50	15	60	100 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : 50% du projet d'élaboration du guide de surveillance douanière a été réalisé tel que prévu dans l'objectif annuel inscrit dans le PAP 2016.

Résultat annuel 2 : 50% réalisé contre la cible de 65% inscrite dans le PAP 2016, soit une contre performance de 15%.

OBJECTIF N°8 : Parvenir à assurer un meilleur pilotage et management du programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- parvenir à assurer une gouvernance efficace du programme

Résultat annuel atteint

- la gouvernance du programme n'a pas été assurée efficacement.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports produits par l'Inspection des Services	Nombre	ND	3	8	8	0	8	8
Nombre de revues d'objectifs tenues	Nombre	ND	1	4	1	-3	4	4
Nombre d'objectifs annuels atteints	Nombre	ND	ND	8	0	-8	60	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les huit rapports prévus ont été réalisés à la suite des missions d'inspection et de contrôles des services opérationnels de la Direction Générale situés à Libreville et à l'intérieur du pays. Ces missions avaient pour objectif de s'assurer du respect des dispositions législatives et réglementaires par les services de Gestion, de Contrôle et de Recouvrement. Elles ont donc permis de relever des dysfonctionnements, d'établir les responsabilités et formuler un ensemble de recommandations tendant à améliorer le fonctionnement des services concernés.

Il est à noter que l'essentiel des missions conduites par l'Inspection des Services de la DGI se sont déroulées à Libreville, du fait de l'absence des budgets prévus pour cette action.

Les cibles visées pour le nombre de revues d'objectifs tenues et le nombre d'objectifs annuels réalisés n'ont pas été atteintes. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- En premier, il faut noter les difficultés liées à l'exécution des crédits 2016. En effet, les engagements effectués par les RUO n'ont en général pas été réglés, rendant ainsi impossible la conduite des activités nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- Ensuite les nominations intervenues en juin 2016. Celles-ci ont complètement modifié la ligne managériale de la Direction Générale des Impôts et rendu difficile la tenue des revues d'objectifs et de plans d'actions ;
- Enfin, le contexte économique et social observé en 2016 n'a pas favorisé la conduite des activités au sein du programme et l'atteinte des objectifs globaux.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
14.549.1 : Mobilisation des recettes fiscales	913 462 181	214 101 045	699 361 136	913 462 181	214 101 045	699 361 136
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	127 375 200	147 626 525	-20 251 325	127 375 200	147 626 525	-20 251 325
Titre 3 Dépenses de biens et services	743 086 981	66 474 520	676 612 461	743 086 981	66 474 520	676 612 461
Titre 4 Dépenses de transfert	43 000 000	0	43 000 000	43 000 000	0	43 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.549.2 : Mobilisation des recettes douanières	695 146 103	577 551 750	117 594 353	695 146 103	577 551 750	117 594 353
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	137 797 500	221 819 600	-84 022 100	137 797 500	221 819 600	-84 022 100
Titre 3 Dépenses de biens et services	525 348 603	335 224 310	190 124 293	525 348 603	335 224 310	190 124 293
Titre 4 Dépenses de transfert	32 000 000	20 507 840	11 492 160	32 000 000	20 507 840	11 492 160
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.549.3 : Accompagnement et assistance des contribuables	95 198 437 251	397 025 727	94 801 411 524	95 198 437 251	397 025 727	94 801 411 524
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	188 869 300	0	188 869 300	188 869 300	0	188 869 300
Titre 3 Dépenses de biens et services	95 009 567 951	397 025 727	94 612 542 224	95 009 567 951	397 025 727	94 612 542 224
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.549 : Gestion fiscale	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013	96 807 045 535	1 188 678 522	95 618 367 013
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	454 042 000	369 446 125	84 595 875	454 042 000	369 446 125	84 595 875
Titre 3. Dépenses de biens et services	96 278 003 535	798 724 557	95 479 278 978	96 278 003 535	798 724 557	95 479 278 978
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000	20 507 840	54 492 160	75 000 000	20 507 840	54 492 160
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de 96 807 045 535 F CFA en AE et CP inscrite dans la loi de finances 2016, les crédits du programme « Gestion fiscale » ont été exécutés pour 1 188 678 522 F CFA, soit un écart de 95 618 367 013FCFA. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux de 1,23%, se présente par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 454 042 000F CFA en AE et CP dans la loi de finances, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP, ont été exécutées pour 369 446 125 F CFA, soit un taux d'exécution de 81,36 %. L'écart de 84 595 875 F CFA qui en résulte correspond au reliquat de la MONP non exécuté et transférés dans le programme gestion des dépenses publiques au titre d'un ajustement budgétaire.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 96 278 003 535 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 798 724 557 F CFA, soit un taux d'exécution 0,83%.

L'écart de 95 479 278 978 F CFA constaté s'explique par la non-levée de la réserve obligatoire d'un montant de 110 018 923 FCFA et le niveau des remboursements de TVA de 94 077 625 000 FCFA exécutés hors du programme.

Si l'on tient compte de la réserve de crédits non levée (hors remboursement TVA) et du niveau des remboursements TVA, les ressources disponibles du programme s'élèvent à 2 090 359 608 FCFA. Ainsi, rapporté aux crédits disponibles, le taux d'exécution réel s'établit à 38,1%.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Initialement autorisées à 75 000 000 F CFA dans la loi de finances, les dépenses de transferts ont été exécutées à 20 507 840 F CFA pour le paiement des frais de formation des stagiaires gabonais admis à l'école de Douane de Ouagadougou, soit un taux d'exécution de 27,3%.

L'écart de 54 492 160 FCFA entre les autorisations et les crédits exécutés correspond au niveau des cotisations auprès des organismes internationaux non engagées dans le programme en raison de la faible maîtrise des procédures d'exécution de ce type de dépense par les services gestionnaires.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 14.549 Gestion Fiscale	27.885 Pilotage et soutien aux politiques de régulation et de stratégie économique	Titre 3	-25 000 000	-25 000 000
Total des virements			- 25 000 000	-25 000 000
dont Titre 3			- 25 000 000	- 25 000 000

Explication des impacts de chaque virement :

Un virement d'un montant de 25 000 000 FCFA a été effectué du programme "Gestion fiscale" au Programme "Pilotage et soutien" pour la prise en charge d'une mission des membres du Cabinet du Ministre de l'Economie.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Gestion Fiscale	Programme 51.14.521	Titre 2	- 79 847 000	- 79 847 000
Programme Gestion Fiscale	Programme 51.23.780	Titre 2	- 36 101 180	- 36 101 180
Programme Gestion Fiscale	Programme 51.23.780	Titre 3	- 89 374 000 000	- 89 374 000 000
Programme 51-23.780	Programme Gestion Fiscale	Titre 2	31 352 305	31 352 305
Total des Transferts			- 89 458 595 875	- 89 458 595 875
dont Titre 2			- 84 595 875	- 84 595 875
dont Titre 3			- 89 374 000 000	- 89 374 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, le programme "Gestion fiscale" présente une situation nette de transferts négative de 89 458 595 875 FCFA déclinée comme suit :

- 79 847 000 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" au titre d'un regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente ;
- 36 101 180 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme "dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un ajustement budgétaire des crédits de la MONP ;
- 31 352 305 FCFA de dépenses de personnel reçues de la dotation pour "dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un ajustement budgétaire de la MONP du programme ;
- 89 374 000 000 FCFA de dépenses des biens et services transférées vers la dotation pour "dépenses accidentelles et imprévisibles" au titre de la prise en charge du remboursement de la TVA aux opérateurs économiques.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
			Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	5	0	0	0	5
Agents de catégorie A	0	805	14	105	91	896
Permanents	0	753	14	98	85	838
Non permanents	0	52	0	7	7	59
Agents de catégorie B	0	455	6	62	56	511
Permanents	0	389	6	44	38	427
Non permanents	0	63	0	18	18	84
Agents de catégorie C	0	223	10	1	-9	214
Permanents	0	92	6	1	-5	87
Non permanents	0	131	4	0	-4	127
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	1483	30	168	138	1621
Main d'œuvre non permanente	0	152	4	2	-2	150
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	1640	34	170	136	1776

Explication des évolutions :

Au 31 décembre 2016, les effectifs du programme se situent à 1776 agents, soit une augmentation 136 agents par rapport à l'année 2015. Cette variation résulte de la sortie de 34 agents au titre des mises à la retraite et des décès et de l'entrée de 170 agents au titre des régularisations des situations administratives. Il s'agit des Inspecteurs des Impôts et des Douanes sortis des écoles de formation des régies financières du Gabon, du Burkina-Faso, du Maroc et de Bruxelles, des recrutements directs d'agents pour l'exécution des métiers d'appui (informatique, relations publiques, assistantes de direction, agents de la main d'œuvre non permanente, etc.).

Il convient de relever que l'octroi des postes budgétaires pour ces agents en poste depuis 2011 ne s'est pas réalisé en 2015 comme initialement prévue. Toutefois, certains agents bénéficient des présalaires depuis bientôt deux ans, alors que d'autres ne perçoivent aucune rémunération des services de la solde.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	454 042 000	454 042 000	369 446 125	369 446 125	- 84 595 875	- 84 595 875
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	454 042 000	454 042 000	369 446 125	369 446 125	- 84 595 875	- 84 595 875

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration indiquée dans ce tableau ne concerne que la rémunération des agents de la main d'œuvre non permanente. L'écart de 84 595 875 FCFA qui en résulte correspond aux crédits de la MONP non engagés et transférés au programme "dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" dans le cadre des opérations de couverture.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 : Mobilisation des recettes fiscales	743 086 981	743 086 981	66 474 520	66 474 520	676 612 461	676 612 461
Activité 1: Gestion de l'impôt	14 279 791	14 279 791	12 680 386	12 680 386	1 599 405	1 599 405
Activité 2: Contrôle fiscal	58 333 802	58 333 802	25 466 933	25 466 933	32 866 869	32 866 869
Activité 3: Recouvrement des impôts et taxes	37 218 082	37 218 082	20 367 592	20 367 592	16 850 490	16 850 490
Activité 4: Pilotage du programme	16 563 189	16 563 189	1 170 000	1 170 000	15 393 189	15 393 189
Activité 5: Audit des services	2 194 816	2 194 816	1 083 340	1 083 340	1 111 476	1 111 476
Activité 6: Elaboration de la législation	1 261 344	1 261 344	972 000	972 000	289 344	289 344
Activité 7: Etudes et prévisions	3 157 895	3 157 895	600 000	600 000	2 557 895	2 557 895
Activité 8: Gestion des ressources humaines et formation du personnel	1 604 803	1 604 803	936 000	936 000	668 803	668 803
Activité 9: Qualité des services	606 893 997	606 893 997	1 799 269	1 799 269	605 094 728	605 094 728
Activité 10: Elaboration et gestion des applications informatiques	1 579 263	1 579 263	1 399 000	1 399 000	180 263	180 263
AC TION 2 : Mobilisation des recettes douanières	525 348 603	525 348 603	335 224 310	335 224 310	190 124 293	190 124 293
Activité 1: Administration générale	10 526 317	10 526 317	3 000 000	3 000 000	7 526 317	7 526 317
Activité 2: Contrôle interne	364 401 235	364 401 235	243 320 210	243 320 210	121 081 025	121 081 025
Activité 3: Contrôle des instruments de mesure	4 210 526	4 210 526	1 200 000	1 200 000	3 010 526	3 010 526
Activité 4: Surveillance douanière et répression de la fraude	2 631 579	2 631 579	-	-	2 631 579	2 631 579
Activité 5: Budget et comptabilité	47 368 421	47 368 421	36 052 300	36 052 300	11 316 121	11 316 121

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 6 : Informatique, statistiques du commerce extérieur, études et prévisions	2 631 579	2 631 579	750 000	750 000	1 881 579	1 881 579
Activité 7 : Réglementation douanière et coopération internationale	3 157 895	3 157 895	-	-	3 157 895	3 157 895
Activité 8 : Gestion des régimes économiques et privilégiés	2 105 263	2 105 263	-	-	2 105 263	2 105 263
Activité 9 : Gestion des enquêtes douanières, du contentieux et du renseignement douanier	9 473 684	9 473 684	-	-	9 473 684	9 473 684
Activité 10 : Services territoriaux des Douanes Estuaire / Moyen-Ogooué	18 947 368	18 947 368	9 000 900	9 000 900	9 946 468	9 946 468
Activité 11 : Services territoriaux des Douanes Ogooué-Maritime / Ngounié / Nyanga	12 631 579	12 631 579	6 000 000	6 000 000	6 631 579	6 631 579
Activité 12 : Services territoriaux des Douanes Haut-Ogooué / Ogooué-Lolo	6 315 789	6 315 789	3 000 300	3 000 300	3 315 489	3 315 489
Activité 13 : Services territoriaux des Douanes Woleu-Ntem / Ogooué-Ivindo	12 631 579	12 631 579	6 000 600	6 000 600	6 630 979	6 630 979
Activité 14 : Bureau extérieur des Douanes de Paris	4 947 368	4 947 368	4 700 000	4 700 000	247 368	247 368
Activité 15 : Bureau extérieur des Douanes de Bruxelles	4 947 368	4 947 368	4 700 000	4 700 000	247 368	247 368
Activité 16 : Bureau extérieur des Douanes de Washington	4 947 368	4 947 368	4 700 000	4 700 000	247 368	247 368
Activité 17 : Bureau extérieur des Douanes de Pékin	4 947 368	4 947 368	4 700 000	4 700 000	247 368	247 368
Activité 18 : Bureau extérieur des Douanes de Dakar	3 578 947	3 578 947	3 400 000	3 400 000	178 947	178 947
Activité 19 : Bureau extérieur des Douanes de Rabat	4 947 368	4 947 368	4 700 000	4 700 000	247 368	247 368
AC TION 3: Accompagnement et assistance des opérateurs économiques	95 009 567 951	95 009 567 951	397 025 727	397 025 727	94 612 542 224	94 612 542 224
Activité 1 : Remboursement de TVA	94 077 625 000	94 077 625 000	0	0	94 077 625 000	94 077 625 000
Activité 2 : Gestion de l'impôt	2 421 053	2 421 053	980 098	980 098	1 440 955	1 440 955
Activité 3 : Contrôle fiscal	3 157 895	3 157 895	1 628 097	1 628 097	1 529 798	1 529 798
Activité 4 : Recouvrement des impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Activité 5 : Pilotage du programme	4 736 842	4 736 842	780 000	780 000	3 956 842	3 956 842
Activité 6 : Audit des services	1 473 684	1 473 684	722 226	722 226	751 458	751 458
Activité 8 : Etudes et prévisions	5 632 839	5 632 839	0	0	5 632 839	5 632 839
Activité 9 : Gestion des ressources humaines et formation du personnel	1 578 947	1 578 947	623 999	623 999	954 948	954 948
Activité 10 : Qualité des services	392 302 080	392 302 080	13 508 064	13 508 064	378 794 016	378 794 016
Activité 12 : Gestion des régimes spécifiques	1 514 533	1 514 533	0	0	1 514 533	1 514 533
Activité 13 : Immatriculation des contribuables	1 123 023	1 123 023	0	0	1 123 023	1 123 023
Activité 14 : Gestion des actions de communication	2 148 087	2 148 087	0	0	2 148 087	2 148 087
Activité 15 : Administration générale	10 526 316	10 526 316	2 999 460	2 999 460	7 526 856	7 526 856
Activité 16 : Contrôle interne	293 117 125	293 117 125	225 414 913	225 414 913	67 702 212	67 702 212
Activité 17 : Contrôle des instruments de mesure	1 052 632	1 052 632	0	0	1 052 632	1 052 632

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 18 : Surveillance douanière et répression de la fraude	2 631 579	2 631 579	0	0	2 631 579	2 631 579
Activité 19 : Budget et comptabilité	31 578 947	31 578 947	23 235 691	23 235 691	8 343 256	8 343 256
Activité 20 : Informatique, statistiques du commerce extérieur, études et prévisions	2 631 579	2 631 579	749 999	749 999	1 881 580	1 881 580
Activité 21 : Règlementation douanière et coopération internationale	12 631 579	12 631 579	2 781 580	2 781 580	9 849 999	9 849 999
Activité 22 : Gestion des régimes économiques et privilégiés	8 421 053	8 421 053	0	0	8 421 053	8 421 053
Activité 23 : Gestion des enquêtes douanières, du contentieux et du renseignement douanier	6 315 789	6 315 789	0	0	6 315 789	6 315 789
Activité 24 : Services territoriaux des Douanes Estuaire / Moyen-Ogooué	12 631 579	12 631 579	6 000 600	6 000 600	6 630 979	6 630 979
Activité 25 : Services territoriaux des Douanes Ogooué-Maritime / Ngounié / Nyanga	8 421 053	8 421 053	4 000 400	4 000 400	4 420 653	4 420 653
Activité 26 : Services territoriaux des Douanes Haut-Ogooué / Ogooué-Lolo	4 210 526	4 210 526	2 000 200	2 000 200	2 210 326	2 210 326
Activité 27 : Services territoriaux des Douanes Woleu-Ntem / Ogooué-Ivindo	8 421 053	8 421 053	4 000 400	4 000 400	4 420 653	4 420 653
Activité 28 : Bureau extérieur des Douanes de Paris	19 789 474	19 789 474	18 800 000	18 800 000	989 474	989 474
Activité 29 : Bureau extérieur des Douanes de Bruxelles	19 789 474	19 789 474	18 800 000	18 800 000	989 474	989 474
Activité 30 : Bureau extérieur des Douanes de Washington	19 789 474	19 789 474	18 800 000	18 800 000	989 474	989 474
Activité 31 : Bureau extérieur des Douanes de Pékin	19 789 474	19 789 474	18 800 000	18 800 000	989 474	989 474
Activité 32 : Bureau extérieur des Douanes de Dakar	14 315 789	14 315 789	13 600 000	13 600 000	715 789	715 789
Activité 33 : Bureau extérieur des Douanes de Rabat	19 789 474	19 789 474	18 800 000	18 800 000	989 474	989 474
Total des crédits de titre 3	96 278 003 537	96 278 003 537	798 724 557	798 724 557	95 479 278 978	95 479 278 978

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 :

Sur 743 086 981 FCFA prévus pour l'action 1 « **Mobilisation des recettes fiscales** », seulement 66 474 520 FCFA ont été ordonnancés, dont une partie toujours en instance de paiement au Trésor. Les paiements effectués au 31 décembre 2016 ont permis la conduite des activités notamment de gestion, de contrôle et de recouvrement nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Quelques crédits ont également été utilisés pour la conduite des activités non inscrites dans le Projet Annuel de Performance, à l'instar de l'élaboration de la législation, l'élaboration et la gestion des applications informatiques.

S'agissant de l'action 2 « **Mobilisation des recettes douanières** », sur les 525 348 603 FCFA prévus dans la Loi de Finances, 335 224 310 FCFA ont été engagés. Ces dépenses exécutées ont notamment permis de couvrir les charges relatives aux conventions de gardiennage et de nettoyage pour ce qui est des dépenses obligatoires ainsi que celles portant sur l'achat des fournitures de bureaux, des fournitures informatiques et des frais de mission et de déplacement, notamment dans le cadre des missions de contrôle interne.

Pour ce qui est de l'action 3 « **Accompagnement et assistance des opérateurs économiques** », sur 95 009 567 951 FCFA prévus dans la Loi de Finances, seulement 397 025 727 FCFA ont été consommés pour l'acquisition des fournitures nécessaires à l'amélioration de la qualité des services (réponses aux courriers).

Il convient aussi de noter que l'essentiel des crédits de cette action était destiné à la couverture des dépenses obligatoires, notamment le remboursement de TVA de 94 077 625 000 FCFA qui n'a pas été exécuté dans le programme. Ce qui justifie en grande partie l'écart de 94 612 542 224 FCFA constaté dans l'exécution des crédits de cette action.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 : Mobilisation des recettes fiscales	43 000 000	43 000000	0	0	43 000 000	43 000000
Transfert 1 : Cotisations internationales au Centre de Rencontres et d'Etudes des Administrations Fiscales (CREDAF)	4 357 440	4 357 440	0	0	4 357 440	4 357 440
Transfert 2 : Cotisations internationales au Forum Mondiale sur la Transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales	24 442 560	24 442 560	0	0	24 442 560	24 442 560
Transfert 3 : Cotisations internationales au Forum Mondiale sur la Transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales	9 900 000	9 900 000	0	0	9 900 000	9 900 000
Transferts 4 : Autres transferts	4 300 000	4 300 000	0	0	4 300 000	4 300 000
AC TION 2 : Mobilisation des recettes douanières fiscales	32 000 000	32 000 000	20 507 840	20 507 840	11 492 160	11 492 160
Transfert 1 : Cotisations internationales à l'Organisation Mondiale des Douanes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	6 300 000	6 300 000	0	0	6 300 000	6 300 000
Transfert 2 : Cotisation internationale à l'Organisation Mondiale des Douanes	16 200 000	16 200 000	0	0	16 200 000	16 200 000
Transfert 3 : Cotisations internationales à l'Organisation Internationale de Métrologie Légale	6 300 000	6 300 000	0	0	6 300 000	6 300 000
Transfert 4 : Ecole des Douanes de Ouagadougou	0	0	20 507 840	20 507 840	-20 507 840	-20 507 840
Transferts 5 : Autres transferts	3 200 000	3 200 000			3 200 000	3 200 000
AC TION 3 : Accompagnement et assistance des opérateurs économiques	0	0	0	0	0	0
Transfert X	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 4	75 000 000	75 000 000	20 507 840	20 507 840	54 492 160	54 492 160

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 :

Les dépenses de transferts prévues pour l'action « **mobilisation des recettes fiscales** » étaient destinées à la couverture des cotisations internationales 2016 de la Direction Générale des Impôts auprès des organismes internationaux dont elle est membre, à savoir le Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), le Forum Africain des Administrations Fiscales (ATAF) et le Forum Mondiale pour la Transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces crédits n'ont pas été exécutés en raison du plafonnement à 15% des engagements et de la non-levée de la réserve obligatoire.

Les dépenses de transferts prévues pour l'action « **mobilisation des recettes douanières** » étaient destinées à la couverture des cotisations internationales de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects auprès de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Organisation Mondiale des Douanes pour la Région Afrique de l'Ouest et du Centre (OMD/ AOC). Du fait des difficultés rencontrées dans la procédure d'exécution du budget, les cotisations internationales du Gabon au titre de ces deux organisations ont été prises en charge par les crédits du Cabinet du Ministre de l'Economie, ce qui a permis de procéder à la prise en charge des frais de formation des stagiaires des Douanes Gabonaises à l'Ecole des Douanes de Ouagadougou pour 20 507 840 FCFA.

PROGRAMME GESTION DE LA DETTE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Gestion de la Dette" (PGD) est entièrement exécuté par la Direction Générale de la Dette (DGD). Il est donc placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Dette qui en est le RPROG.

Le PGD concerne la gestion de l'ensemble de la dette publique à moyen et long terme matérialisée par des contrats financiers avec un tiers créancier interne ou externe. En somme, elle comprend le suivi de l'exécution des emprunts ou de tous autres types de dette contractés par l'Etat sur le plan national ou à l'international.

Par ailleurs, le PGD est également en charge du suivi de l'évolution de la situation d'endettement de l'Etat (viabilité de la dette publique) et de la gestion des risques de marché inhérents aux caractéristiques du portefeuille de la dette publique.

L'exécution du PGD est intimement liée à celle du programme « Tenue de la comptabilité et de la trésorerie de l'Etat » et du programme « gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ». En effet, le paiement des engagements financiers de l'Etat, comme les autres dépenses, est assuré par le Trésor Public. De même, le suivi de l'exécution des emprunts de l'Etat et de la situation de viabilité de la dette publique dépendent respectivement des Ministères maîtres d'ouvrage des travaux financés sur emprunt et de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Maintien de la viabilité de la dette et diffusion des informations

Le maintien de la viabilité de la dette publique concerne le suivi de la situation d'endettement de l'Etat en rapport avec les critères de convergence de la communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les objectifs stratégiques que le Gouvernement s'est fixé en la matière. Cette action intègre également les exigences de transparence envers le contribuable par la communication des données sur la dette publique.

ACTION N° 2 : Négociation et mobilisation des financements au meilleur coût et au moindre risque possible

Il s'agit de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat tels qu'arrêtés par l'autorisation parlementaire, en tenant compte des limites fixées dans la stratégie d'endettement. Ceci implique la maîtrise du coût de l'endettement et des risques y afférents

ACTION N° 3 : Gestion des conventions de la dette publique

Il s'agit du suivi de l'échéancier de la dette publique tout en minimisant les risques de gestion opérationnelle.

ACTION N° 4 : -Evaluation de la dette publique

L'évaluation de la gestion de la dette publique consiste à vérifier l'observation des normes, des procédures et des bonnes pratiques requises en matière de gestion de la dette publique et de proposer des mesures correctives en vue d'optimiser celle-ci. Elle est également chargée du contrôle des projets financés sur emprunts et des dettes des autres entités publiques reprises par l'Etat.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Dans le cadre de son Projet de société « L'Avenir en Confiance », le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA avait décidé d'affecter 40% des ressources budgétaires (recettes et emprunts) à l'investissement public, en vue de créer les conditions de soutien à l'élargissement de la base productive, d'impulser une dynamique capable de soutenir la croissance économique, d'accroître les revenus de l'Etat, de renforcer la compétitivité du secteur productif et de réduire la pauvreté.

L'emprunt public était à cet effet une composante importante de ces ressources budgétaires, dont le produit était affecté, conformément aux axes 5, 6 et 9 de ce Projet de société, prioritairement au secteur du transport avec l'aménagement du réseau routier national et la densification de l'offre portuaire et aéroportuaire, au secteur de l'eau et de l'énergie par le renforcement de la production et la création de réseaux intégrés de distribution et au secteur de la Santé, notamment par la construction des structures hospitalières additionnelles.

Dans ce contexte, la gestion de la dette publique vise depuis ces dernières années, à pourvoir, à court, moyen et long terme, aux besoins de financement des investissements de l'Etat, tout en s'assurant que le paiement de sa dette et des autres dépenses reste régulier dans le temps et que les risques encourus par l'Etat sur les marchés demeurent à un niveau satisfaisant.

ENJEUX

Au regard du périmètre du programme et des contraintes inhérentes au contexte et au champ de ce dernier, les enjeux en cours concernent les aspects portant sur la gestion stratégique et la gestion opérationnelle :

- Répondre aux besoins de financement apparaissant dans le cadre macro budgétaire de mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent ;
- Continuer à maîtriser le niveau d'endettement du Gabon ;
- Réussir à développer un marché financier domestique ou régional permettant de répondre aux besoins de financement de l'Etat au meilleur coût et au moindre risque possible ;
- Maintenir la capacité de l'Etat Gabonais à honorer le service de sa dette et ses autres obligations sans recourir à un financement exceptionnel.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Accroître la part de financement issue des marchés financiers

OBJECTIF N°2 : Assurer de façon permanente la production et la diffusion des données de la dette publique

OBJECTIF N°3 : veiller au respect de la totalité des engagements de l'Etat

OBJECTIF N°4 : Veiller au respect des critères annuels arrêtés dans les stratégies d'endettement afin de parvenir à maîtriser les coûts et les risques liés aux emprunts

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : la part de financement issue des marchés financiers

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Parvenir à lever 25% de financements sur le marché régional

Résultat annuel atteint

- 31,7% de financements ont été levés sur le marché régional

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Part de financement levée sur le marché régional	%		17,60	25	31,7	6,7	25	15
Part de financement levée sur le marché international	%		51	0	0	0	0	40

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

La part des financements levés sur le marché financier est largement au-dessus de la cible annuelle de 2016, soit une réalisation de 31,7% contre un résultat attendu de 25%.

Cette bonne performance est due d'une part à la levée plus importante que le montant prévu sur le marché financier régional, soit 156,2 milliards de FCFA, alors que les financements réalisés sur les prêts extérieurs sont en baisse de 46,1 milliards par rapport au montant prévu.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Assurer de façon permanente la production et la diffusion des données de la dette publique

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Produire le rapport d'exécution de la dette publique au plus tard fin juin
- Résultat annuel N°2 : Produire le rapport d'exécution de la dette publique à bonne date

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 50%
- Résultat annuel N°2 : 360 jours

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de complétude du rapport sur la dette publique	%		50	50	50	0	100	100
Délai de publication du rapport	Nombre de jours		330	180	360	180	180	180

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'atteinte de cet objectif est à moitié. En effet, la production du rapport 2015 est achevée et il compte une étude thématique, soit un taux de complétude de 50% conforme à la cible annuelle attendue.

En revanche, la cible de 180 jours relative au délai de production est largement dépassée. Cette dernière était attendue au 30 juin 2016, au plus tard, soit 180 jours. Cette situation s'explique par la disponibilité et l'engagement tardifs des dotations budgétaires permettant de financer l'impression et la diffusion du rapport.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Veiller au respect de la totalité des engagements de l'Etat

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Transmettre tous les mandats de paiement dans les délais

Résultat annuel atteint

- Atteint car les mandats ont été transmis au-delà des prévisions.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mandats à taux fixe émis à 60 jours de l'échéance	%		88	75	100	25	75	85
Taux de mandats à taux variable émis à 30 jours de l'échéance	%		90	70	100	30	70	85

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Les taux de mandats prévus dans le PAP 2016 ont été atteints puis dépassés au cours de l'année grâce au mandatement anticipé.

En comparaison aux années précédentes, le maximum de la cible a été atteint au cours de l'année. Les difficultés rencontrées avec les mandats à taux variables sont dues au fait que nous sommes tenus de l'avis des créanciers avant de procéder au mandatement.

Par ailleurs, notre rôle se limitant à l'envoi des différents mandats à la Direction Générale des services du Trésor, il est difficile de garantir le paiement des échéances aux bonnes dates. Le retour de l'information ne se fait pas aux dates requises.

Pour la réalisation de cet objectif, la Direction des opérations n'a pas pu engager ses crédits en raison d'un dysfonctionnement au niveau du logiciel Vectis ; d'où le recours systématique aux crédits de la Direction Générale.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Veiller au respect des critères annuels arrêtés dans les stratégies d'endettement afin de parvenir à maîtriser les coûts et les risques liés aux emprunts

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir au moins 70% des conventions respectant les termes de la stratégie d'endettement
- Résultat annuel N°2 : Avoir au moins 80% des conventions examinées par la DGD
- Résultat annuel N°3 : Avoir toutes les conventions signées ayant fait l'objet d'un contrôle de conformité
- Résultat annuel N°4 : Avoir toutes les conventions signées respectant les procédures d'emprunt

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 50% réalisés
- Résultat annuel N°2 : Réalisé à près de 90%
- Résultat annuel N°3 : atteint à 100%
- Résultat annuel N°4 : Atteint à 100%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des conventions respectant les termes de la stratégie d'endettement	%		50	70	50	-20	95	95
Pourcentage des conventions examinées par la DGD	%		70	80	70	-10	95	95
Pourcentage des conventions signées ayant fait l'objet d'un contrôle de conformité	%		100	100	100	0	100	100
Pourcentage des conventions signées respectant les procédures d'emprunt	%		100	100	100	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour la réalisation de cet objectif et l'atteinte de ces résultats, diverses activités sont menées par la Direction de la Négociation et du Suivi des Mobilisations (DNSM) parmi lesquelles :

- l'analyse des conventions respectant les termes de la stratégie d'endettement afin de s'assurer que les conventions soumises à la signature de l'Etat respectent les termes de la stratégie d'endettement (maturité, taux d'intérêt...);
- le contrôle des conventions examinées et signées par la Direction Générale de la Dette

S'agissant des crédits alloués à la DNSM au titre de l'année 2016, il convient de signaler que la réalisation des résultats annuels a été possible grâce aux dotations budgétaires de l'année 2015 payées courant 2016. Par contre, pour l'année 2016, les dotations prévues dans la loi de finances n'ont été engagées qu'à hauteur de 30% et de nombreux paiements restent encore en instance au Trésor.

Aussi, sous réserve de l'autorisation par le Parlement des sept (7) conventions dont le processus est en cours, les conventions signées en 2016 respectent les normes légales et notamment celles arrêtées par la stratégie d'endettement 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
Action N°1: Maintien de la viabilité de la dette publique et diffusion des informations	35 000 000	15 500 000	19 500 000	35 000 000	15 500 000	19 500 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 000 000	15 500 000	19 500 000	35 000 000	15 500 000	19 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Action N°2: Négociation et mobilisation des financements au meilleur coût et au moindre risque possible	35 000 000	9 975 000	25 025 000	35 000 000	9 975 000	25 025 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 000 000	9 975 000	25 025 000	35 000 000	9 975 000	25 025 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Action N°3 : Gestion des conventions de la dette publique	62 000 000	-	62 000 000	62 000 000	-	62 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 000 000		35 000 000	35 000 000		35 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	27 000 000		27 000 000	27 000 000		27 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Action N°4: Suivi-Evaluation de la dette publique	671 116 000	605 828 250	65 287 750	671 116 000	605 828 250	65 287 750
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	76 116 000	159 507 000	-83 391 000	76 116 000	159 507 000	-83 391 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	595 000 000	446 321 250	148 678 750	595 000 000	446 321 250	148 678 750
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Total pour le programme	803 116 000	631 303 250	171 812 750	803 116 000	631 303 250	171 812 750
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	76 116 000	159 507 000	-83 391 000	76 116 000	159 507 000	-83 391 000
Titre3. Dépenses de biens et services	700 000 000	471 796 250	228 203 750	700 000 000	471 796 250	228 203 750
Titre4. Dépenses de transfert	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	-	27 000 000
Titre5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation budgétaire de 803 116 000 F CFA en AE et CP inscrite dans la loi de finances 2016, les crédits du programme « Gestion de la dette » ont été exécutés pour 631 303 250 F CFA, soit un écart de 171 812 750 FCFA. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux de 78,61%, se présente par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 76 116 000 F CFA en AE et CP dans la loi de finances, l'exécution des dépenses de personnel atteint 209,56 %. Le dépassement de 83 391 000 F CFA qui en résulte correspond au transfert reçu de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour tenir compte du niveau réel de la MONP du programme.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 700 000 000 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant 471 796 250 F CFA, soit un taux d'exécution 67,40%.

L'écart de 228 203 750 F CFA constaté s'explique par la non-levée de la réserve obligatoire d'un montant de 35 000 000 FCFA, d'une part, et par les mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat, d'autre part.

Si l'on tient compte de la réserve de crédits non levée, les ressources disponibles du programme s'élèvent à 665 000 000 FCFA. Ainsi, rapporté aux crédits disponibles, le taux d'exécution réel s'établit à 71%.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Initialement autorisées à 27 000 000 F CFA dans la loi de finances, les dépenses de transferts, destinées à la couverture de la contribution annuelle à la CNUCED, n'ont pas été consommées du fait de la centralisation de l'exécution de ce titre au Ministère en charge du budget.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source Du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 14.563 Gestion de la dette	Programme 27.885 Pilotage et soutien aux politiques de régulation et de stratégie économique	Titre3	-15 095 000	-15 095 000
Total des virements			-15 095 000	-15 095 000
dontTitre3			-15 095 000	-15 095 000

Explication des impacts de chaque virement :

Le virement du programme "Gestion de la dette" en faveur du programme « Pilotage et soutien aux politiques de régulation et de Stratégie économique » pour un montant de 15 095 000 FCFA a permis de prendre en charge la mission des ministres des finances de la zone CEMAC.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programmes source Du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.563. Gestion de la dette	Titre 2	+100 185 000	+ 100 185 000
14.563. Gestion de la dette	14 .521 Gestion des dépenses et contrôle des ressources	Titre 2	-73 881 000	-73 881 000
Total des Transferts			+26 304 000	+26 304 000
dontTitre2			+26 304 000	+26 304 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant de 100 185 000 FCFA reçu du programme " Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles " avait pour objet l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP. Par contre le montant de 73 881 000 FCFAa été envoyé au programme "Gestion des dépenses et contrôle des ressources" dans le cadre du regroupement des crédits du titre 2 pour la couverture de la solde permanente.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12.2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées-sorties)	
Agents hors catégorie	0				0		0
Agents de catégorie A	55	129	129	1	1	0	129
Permanents	55	124	124	1	1	0	124
Non permanents	0	5	5	0	0	0	5
Agents de catégorie B	14	18	19	0	0	0	19
Permanents	14	11	11	0	0	0	11
Non permanents	0	7	8	0	0	0	8
Agents de catégorie C	9	9	7	1	0	-1	6
Permanents	2	2	0	0	0	0	0
Non permanents	7	7	7	1	0	6	6
Agents sur solde indiciaire (Cat A+B+C)	78	156	155	2	1	-1	154
Main d'œuvre non permanente	36	55	55	0	0	0	55
Total pour les emplois de l'administration Au niveau du programme	114	211	210	2	1	-1	209

Explication des évolutions :

On enregistre une stabilité des effectifs du programme. En effet, la faible évolution des effectifs de 210 à 209 agents s'explique par le départ en retraite de deux (2) agents et le retour de détachement d'un autre.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	76 116 000	76 116 000	159 507 000	159 507 000	-83.391.000	-83.391.000
Total des crédits de titre 2	76 116 000	76 116 000	159 507 000	159 507 000	-83.391.000	-83.391.000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La dotation initialement accordée au programme n'a pas permis de couvrir la masse salariale de la MONP, d'où le transfert reçu de la mission "Provisions" à hauteur de 83 391 000 FCFA pour combler la sous-évaluation budgétaire de ce titre.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION1 : Maintien de la viabilité de la dette publique et diffusion des informations	35 000 000	35 000 000	15 500 000	15 500 000	19 500 000	19 500 000
Planification de la politique d'endettement	35 000 000	35 000 000	15 500 000	15 500 000	19 500 000	19 500 000
AC TION2 : Négociation et mobilisation des financements au moindre risque	35 000 000	35 000 000	9 975 000	9 975 000	25 025 000	25 025 000
Analyse des offres	35 000 000	35 000 000	9 975 000	9 975 000	25 025 000	25 025 000
AC TION3 : Gestion opérationnelle de la dette publique	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
Prise en charge des conventions	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
AC TION4 : Suivi Evaluation de la dette publique	595 000 000	595 000 000	446 321 250	446 321 250	148 678 750	148 678 750
Coordination des services	0	0	209 696 290	209 696 290	-209 696 290	-209 696 290
Surveillance et contrôle	0	0	16 624 960	16 624 960	-16 624 960	-16 624 960
Road show	395 000 000	395 000 000	220 000 000	220 000 000	175 000 000	175 000 000
Total des crédits de titre 3	700 000 000	700 000 000	471 796 250	471 796 250	228 203 750	228 203 750

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 :

Au titre de l'exercice 2016, le programme a bénéficié d'une dotation de 700 000 000 FCFA en biens et services exécutée à hauteur de 471 796 250 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit entre action comme suit :

Action 1 :

35 000 000 FCFA ont été consacrés à cette action. Sur cette dotation, 15 500 000 FCFA ont été consommés essentiellement dans le cadre des missions de planification de la politique d'endettement.

Action 2 :

Initialement autorisés à 35 000 000 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 9 975 000 FCFA. Ces crédits consommés ont essentiellement servi au fonctionnement des services chargés d'examiner et d'analyser les offres.

Action 3 :

La dotation de 35 000 000 FCFA prévue pour la gestion des conventions a été engagée mais non ordonnancée.

Action 4 :

595 000 000 FCFA ont été consacrés à cette action. Cette dotation a permis de couvrir le fonctionnement des services, la surveillance et le contrôle des conventions et des projets cofinancés ainsi que les négociations sur les marchés.

TITRE4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION3 : Gestion opérationnelle de la dette publique						
Transfert : Cotisation à la CNUCED	27 000 000	27 000 000	0	0	27 000 000	27 000 000
Total des crédits de titre 4	27 000 000	27 000 000	0	0	27 000 000	27 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 :

Les dépenses de transferts de 27 000 000F CFA prévues dans la loi de finances étaient destinées à la couverture de la contribution annuelle à la CNUCED. Cependant, du fait de la centralisation de l'exécution de ce titre au Ministère en charge du budget, il n'a pas été exécuté dans le programme.

PROGRAMME ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Engagements Financiers de l'Etat" (PEFE) est entièrement exécuté par la Direction Générale de la Dette (DGD) et la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) qui ont la charge de suivre les engagements intérieurs et extérieurs directs de l'Etat.

Le Programme Engagements Financiers de l'Etat est placé sous la responsabilité du **Directeur Général de la Dette** qui en est le RPROG.

Le PEFE concerne l'ensemble des charges dues au titre des intérêts, commissions et frais divers sur les prêts, conventions et accords divers conclus par l'Etat avec les partenaires gouvernementaux, les organismes multilatéraux et les opérateurs économiques résidents et non-résidents. Il intègre également les charges relevant du paiement des coupons et autres frais dus sur les titres émis sur les marchés financiers sous régional et international.

Le PEFE est intimement lié aux programmes « Gestion de la Dette Publique » et « Tenue de la comptabilité et de la trésorerie de l'Etat » suivis respectivement par la DGD et la DGCPT. En effet, la gestion stratégique de la dette publique est assurée par la Direction Générale de la Dette. Cette dernière détermine la structure et le niveau des engagements de l'Etat qui constituent les facteurs clés de coût ou de charge de la dette publique ainsi que des risques qui y sont attachés. Quant à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, elle assure le paiement des engagements financiers de l'Etat, comme les autres dépenses. Ce programme ne prend pas en compte les remboursements en capital qui sont des charges de trésorerie.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016	AE engagées en 2016	Ecart	CP ouverts en LF pour 2016	CP consommés en 2016	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
14.556.1 : Engagements financiers de l'Etat	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 1 Charges financières de la dette	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.556 : Engagements financiers de l'Etat	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189	180 218 602 356	149 351 785 167	30 866 817 189
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Les engagements financiers de l'Etat ont été honorés à hauteur de 82,87%

Ces engagements sont constitués essentiellement des intérêts, des commissions et frais divers DGD.

PROGRAMME GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Gestion de la Commande Publique" vise l'optimisation et l'efficacité de la dépense publique à travers la planification de la passation des marchés publics, la dynamisation de l'information relative à l'appel à la concurrence et la mise en place d'une organisation déconcentrée.

Le programme "Gestion de la Commande Publique" est piloté par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP), sous l'autorité du Directeur Général du Budget et des Finances Publiques(DGBFIP), responsable de programme.

Le système de passation des marchés publics est en pleine réforme au niveau du cadre réglementaire et institutionnel depuis le mois de mars 2012. La réforme a déjà débouché sur l'adoption du nouveau Code des marchés publics.

Cette réforme est destinée à mettre les marchés publics en phase avec les exigences de modernisation de l'Etat et l'invite à concevoir des outils propres à aider les ordonnateurs de crédits à gérer rationnellement leurs crédits par le truchement de l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix.

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme couvre la passation des marchés des administrations de l'Etat et de ses démembrements. Les services qui reçoivent les deniers publics comprenant aussi bien les ressources propres que les emprunts que l'Etat contracte, rentrent dans le champ d'application du Code des marchés publics, dès lors que leurs dépenses atteignent les seuils fixés à 35, 20 et 15 millions pour respectivement les travaux, les fournitures et les services. Ces prestations donnent lieu à l'établissement d'un marché selon la procédure d'appel à la concurrence.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Gestion de la Commande Publique renferme les actions ci-après :

- La passation des commandes publiques ;
- Le contrôle des procédures de passation des marchés.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les marchés publics concourent à l'efficacité de la dépense publique grâce au respect des trois piliers qui fondent la commande publique, à savoir :

- Le libre accès à la commande publique par le plus grand nombre d'entreprises ;
- L'égalité de traitement des candidats ;
- La transparence des procédures de passation des marchés publics.

L'environnement juridique dans lequel s'applique cette politique publique repose sur les principaux textes réglementaires suivants :

- Le décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des marchés publics ;
- Le décret n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et organisation de la DGBFIP ;
- Les décrets 1478 et 1479/PR/MPTAC du 10 décembre 1973 portant Cahiers des Clauses Administratives Générales pour les marchés de fournitures et de travaux.

ENJEUX

- Le libre accès à la commande publique au plus grand nombre d'entreprises ;
- L'égalité de traitement des candidats ;
- La transparence des procédures de passation des marchés publics.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Maintenir à 85 % la valeur totale des contrats signés par appel à la concurrence

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir passé par appel à la concurrence 85% en valeur de la totalité des marchés
- Résultat annuel N°2 : Avoir passé par appel à la concurrence 85% en volume de la totalité des marchés

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 70% des marchés passés par appel à la concurrence en valeur
- Résultat annuel N°2 : 40% des marchés passés par appel à concurrence en volume

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des marchés passés par appels d'offres en valeur	%	NR	30	85	70	-15	NR	100 (2019)
Pourcentage des marchés passés par appels d'offres en volume	%	NR	50	85	40	-35	NR	100 (2019)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats n'ont pas été atteints. En effet, en raison de l'urgence des travaux liés à l'organisation de la CAN 2017 et le niveau des marchés financés sur des ressources extérieures, 40% seulement des marchés ont été passés par appel à concurrence contre 85% visés. Cette exécution correspond à une valeur de 70% de l'ensemble des marchés passés.

Au regard de la non atteinte des cibles depuis 2015, le résultat pluriannuel ne pourra être atteint. Il conviendrait de le rééchelonner à l'horizon 2021, soit 3 ans de plus que l'échéance pluriannuelle fixée actuellement.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la transparence de la procédure d'attribution des marchés publics.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir publié tous les marchés
- Résultat annuel N°2 : Avoir publié 100% des résultats d'appels d'offres
- Résultat annuel N°3 : Avoir publié 100 % des contrats passés
- Résultat annuel N°4 : Avoir publié 100 % des contentieux.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Tous les marchés passés par appel d'offres ont été publiés
- Résultat annuel N°2 : tous les résultats d'appels d'offres ont été publiés
- Résultat annuel N°3 : Non atteint
- Résultat annuel N°4 : Proposer à suppression

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des publications des appels d'offres	%	NR	60	100	100	0	100	100
Pourcentage de publication des résultats	%		60	100	100	0	100	100
Pourcentage de publication des marchés passés de gré à gré	%		5	100	0	-100	100	100
Pourcentage de publication des contentieux	%			100	NC		100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les **résultats annuels 1 et 2** ont pu être atteints grâce à la publication du journal des marchés publics qui est un outil primordial de transparence.

Résultat annuel 4 : le suivi de cet indicateur est de la compétence de l'ARMP qui ne fait pas partie du programme. Il a été proposé à la suppression.

La principale difficulté dans la mise en œuvre de cet objectif reste l'irrégularité de la fréquence de publication du Journal des marchés publics.

OBJECTIF N°3 : Contribuer à la maîtrise par les PME/PMI des procédures d'appels d'offres.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir sensibilisé 200 PME/PMI sur les procédures de passation des marchés
- Résultat annuel N°2 : Avoir formé 100% des PME/PMI titulaires de marchés après appels d'offres
- Résultat annuel N°3 : Avoir formé 50% des PME/PMI ayant participé à la commande publique

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 200 PME/PMI ont été sensibilisées sur les procédures de passation des marchés
- Résultat annuel N°2 : 30% des PME/PMI titulaires des marchés après appels d'offres ont été formés
- Résultat annuel N°3 : 50% des PME/PMI ayant participé à la commande publique ont été formés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de PME/PMI sensibilisées	Nombre	NR	300	200	200	0	NR	NR
Pourcentage des PME/PMI formées titulaires de marchés après appels d'offres	%	NR	50	100	30	-70	NR	(NR)
Pourcentage des PME/PMI formées ayant participé à la commande publique	%	NR	100	50	50	0	NR	NR

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La tenue des élections présidentielles a modifié le calendrier des formations du programme au profit des PME/PMI. En effet, le plan de formation a été globalement écourté. L'indicateur pluriannuel sera atteint à condition qu'en 2017 un effort supplémentaire soit fait, c'est à dire la reprise des ateliers de formation au bénéfice des PME/PMI et l'amélioration de la collaboration avec les PME/PMI.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir l'appropriation de la réglementation sur les marchés publics par les administrations

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir formé 95 % des agents de la DMP sur la procédure de passation des marchés
- Résultat annuel N°2 : Avoir formé au moins 80 % des ordonnateurs
- Résultat annuel N°3 : Avoir réduit à 20 % le nombre de dossiers rejetés par la DGBFIP.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun agent formé sur la passation des marchés
- Résultat annuel N°2 : Aucun ordonnateur formé sur la passation des marchés
- Résultat annuel N°3 : 20% des dossiers ont été rejetés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage d'agents formés sur la passation des marchés	%			95	20	-75		
Pourcentage des ordonnateurs formés	%			80	0	-80		
Pourcentage des dossiers rejetés	%			20	20	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats n'ont pas pu être atteints en raison de l'insuffisance des ressources.

La cible pluriannuelle pourrait être atteinte à condition que l'allocation des crédits pour la formation des agents soit effective.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
N°14.570.1 Passation des commandes publiques	53 310 601	193 219 297	- 139 908 696	53 310 601	193 219 297	- 139 908 696
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	17 316 000	16 038 000	1 278 000	17 316 000	16 038 000	1 278 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 994 601	177 181 297	-141 186 696	35 994 601	177 181 297	- 141 186 696
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°14.570.2 Contrôle des procédures de passation des marchés publics	36 005 399	41 650 000	- 5 644 601	36 005 399	41 650 000	- 5 644 601
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-	12 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	24 005 399	41 650 000	-17 644 601	24 005 399	41 650 000	- 17 644 601
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	89 316 000	234 869 297	- 145 553 297	89 316 000	234 869 297	-145 553 297
<i>Dont :</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	29 316 000	16 038 000	13 278 000	29 316 000	16 038 000	13 278 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	218 831 297	- 158 831 297	60 000 000	218 831 297	-158 831 297
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Sur 89 316 000 inscrits dans la loi de finances 2016, 234 869 297 FCFA ont été exécutés, soit un dépassement de 145 553 297 FCFA. Le taux global d'exécution du programme s'établit ainsi à 263%.

Les **charges de personnel** composées essentiellement de la MONP ont été exécutées à 55%. L'écart de 13 278 000 FCFA constaté dans l'exécution du titre 2 s'explique par un regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente pour un montant de 12 468 000 FCFA, d'une part, et pour l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP pour 810 000 FCFA, d'autre part.

Les **dépenses de biens et services**, autorisées à 60 000 000 FCFA dans la loi de finances, ont été exécutées à hauteur de 218 831 297 FCFA, soit un taux d'exécution de 365%. Le dépassement de 158 831 297 FCFA observé en biens et services correspond, quant à lui, à un virement reçu pour assurer le fonctionnement de la Direction du Contrôle du Service Fait et de l'Exécution des Marchés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
51-23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	51-14.570 : Gestion de la commande publique	Titre 2	+18 844 871	+18 844 871
51-14.570 - Gestion de la commande publique	51-14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-12 468 000	-12 468 000
51-14.570 - Gestion de la commande publique	51-23.780 - Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-810 000	-810 000
51-14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	51-14.570 : Gestion de la commande publique	Titre 3	+151 976 747	+151 976 747
Total des virements			+157 543 618	+157 543 618
dont Titre 2			- 13 278 000	- 13 278 000
dont Titre 3			+170 821 618	+170 821 618

Explication des impacts de chaque virement :

Globalement, le programme présente une situation nette de virements de 157 543 618 FCFA déclinée comme suit :

- 12 468 000 FCFA de dépenses de personnel virées au programme gestion des dépenses publiques pour la couverture de la solde permanente ;
- 151 976 747 FCFA de dépenses de biens et services reçues du programme gestion des dépenses publiques pour le fonctionnement de la Direction du Contrôle du Service Fait et de l'Exécution des Marchés.
- 18 844 871 FCFA reçus pour la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation du séminaire CCAG ;
- 810 000 FCFA virés pour l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie A	63	48	48	1	0	-1	47
Permanents	63	48	48				
Non permanents		0	0				
Agents de catégorie B	13	15	15	0	0	0	15
Permanents	13	15	15				
Non permanents		0	0				
Agents de catégorie C	0	4	4	0	0	0	4
Permanents		4	4		0		
Non permanents		0	0				
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	76	70	70	1	0	0	69
Main d'œuvre non permanente	4	7	7	0	0	0	7
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	80	77	77	1	0	-1	76

Explication des évolutions :

Le programme a enregistré la sortie d'un agent de catégorie A au titre de l'exercice budgétaire 2016. Outre ce départ, les effectifs sont demeurés quasiment les mêmes tout au long de l'année.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	29 316 000	29 316 000	16 038 000	16 038 000	13 278 000	13 278 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	29 316 000	29 316 000	16 038 000	16 038 000	13 278 000	13 278 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Ouverts à 29 316 000FCFA, le titre 2 a été exécuté à hauteur de 16 038 000FCFA pour faire face au paiement des salaires des agents de la MONP du programme.

L'écart de 13 278 000FCFA correspond à une sur évaluation de la prévision des crédits de la MONP. Ces dépenses non exécutées ont été transférées aux missions "Provisions" et "Gestion des finances publiques" au titre d'un regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente, d'une part, et de l'ajustement budgétaire de la MONP, d'autre part.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 14.570.1 Passation des commandes publiques	35 994 601	35 994 601	177 181 197	177 181 197	-141 186 596	-141 186 596
Passation des marchés	-	-	9 750 000	9 750 000	- 9 750 000	- 9 750 000
Contrôle et suivi de l'exécution	-	-	151 974 717	151 974 717	- 151 974 717	- 151 974 717
Autres	-	-	15 456 480	15 456 480	- 15 456 480	- 15 456 480
ACTION N°14.570.2 Contrôle des procédures de passation des marchés publics	24 005 399	24 005 399	41 650 000	41 650 000	- 17 644 601	- 17 644 601
Réglementation	-	-	34 000 000	34 000 000	- 34 000 000	- 34 000 000
Autres	-	-	7 650 000	7 650 000	- 7 650 000	- 7 650 000
Total des crédits de titre 3	60 000 000	60 000 000	218 831 197	218 831 197	- 158 831 197	- 158 831 197

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Ouverts à hauteur de 60 000 000 FCFA, l'exécution du titre 3 s'établit à 218 831 197 FCFA. Ce niveau d'exécution se justifie par :

Action : Passation des commandes publiques :

- La prise en charge des frais de mission et de transport des agents pour l'activité de passation des marchés : 9 750 000 FCFA ;
- Le fonctionnement de la Direction du Contrôle du Service Fait et de l'Exécution des Marchés par le biais d'un virement provenant du programme Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources : 151 974 717 FCFA ;
- Le paiement des fournitures et impression des services du programme retracé dans la rubrique « Autres » : 15 456 480 FCFA.

Action : Contrôle des procédures de passation des marchés publics

- Les frais de mission et de transport pour les activités de réglementation : 34 000 000 FCFA ;
- L'achat de fournitures de bureaux pour les services du programme : 7 650 000 FCFA.

PROGRAMME GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES ET CONTROLE DES RESSOURCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Gestion des Dépenses Publiques et Contrôle des Ressources" piloté par le **Directeur Général du Budget et des Finances Publiques**, vise l'efficacité de la dépense publique, la sécurisation et l'optimisation des ressources de l'Etat. La mise en œuvre de ce programme est assurée par les services de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP).

Le programme, en cohérence avec d'autres programmes, notamment ceux relatifs à la fonction publique, à la gestion de la commande publique, à la comptabilité et trésorerie de l'Etat, à la gestion fiscale et aux engagements financiers de l'Etat recouvre :

- la réforme budgétaire et comptable ;
- l'élaboration du budget et son exécution dans sa partie administrative ;
- le pilotage de la masse salariale ;
- le contrôle des ressources et des charges publiques ;
- la gestion du patrimoine de l'Etat.

Ce programme ne recouvre pas :

- la gestion administrative des agents civils, qui relève du programme Fonction Publique ;
- la gestion administrative des magistrats, qui relève d'un centre de gestion propre au pouvoir judiciaire ;
- la gestion administrative des militaires, qui relève d'un centre de gestion propre aux personnels des Forces de Défense et de Sécurité ;
- La gestion de la trésorerie, qui relève du programme "comptabilité et trésorerie de l'Etat " ;
- le paiement de la dépense, qui relève du programme "comptabilité et trésorerie de l'Etat ".

La réalisation du programme s'articule autour de trois (3) actions à savoir : élaboration et suivi de l'exécution des lois de finances (I), contrôle des ressources et des charges (II), gestion du patrimoine de l'Etat (III).

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : ELABORATION ET SUIVI DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

Cette action recouvre les activités de préparation, d'élaboration et d'exécution des lois de finances. Outre le Cabinet du Directeur Général et les Services d'appui, cette action incombe à la Direction de la Préparation et de la Programmation Budgétaires (DPPB), à la Direction de la Solde (DS), à la Direction de l'Exécution du Budget (DEB), la Direction des Normes et des Statistiques (DNS) ainsi que la Direction de l'Evaluation de la Performance des Politiques Budgétaires (DEPPB).

ACTION N°2 : GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT

L'Etat, à l'instar des personnes physiques, doit faire à un moment donné le point de ses acquisitions en biens meubles et immeubles. Ce travail d'inventaire et d'évaluation du patrimoine de l'Etat est assuré par la Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances (DPAA).

ACTION N°3 : CONTROLE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Le contrôle des ressources et des charges se décline en deux volets : le contrôle de l'ensemble des charges publiques et le contrôle des ressources. Le décret n°58/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et organisation de la DGBFIP prévoit le déploiement des contrôleurs au sein des différentes administrations centrales et déconcentrées, ainsi que les trois (3) directions suivantes : Contrôle du Service Fait et de l'Exécution des marchés (DCSFEM), Audits et Lutte Anti-fraude (DALAF) et Contrôle Interne Contrôle Qualité (DCICQ).

Le Gabon, membre d'une zone économique et monétaire caractérisée par un exercice périodique de surveillance multilatérale basé notamment sur le respect des critères de convergence qui commandent une certaine discipline budgétaire (nécessité d'un solde primaire positif, ratio masse salariale sur recettes fiscales inférieur ou égal à 35%, etc.), s'est engagé, après avoir été longtemps sous-programme avec le FMI, dans un processus d'assainissement des finances publiques dès le début des années 2000.

C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures budgétaires ont été initiées, notamment la révision de la nomenclature budgétaire, la prise de plusieurs textes sur la gestion des finances publiques, en l'occurrence la loi organique n° 014/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution budgétaire (LOLFEB), ainsi que la mise en place d'un Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT). A ces mesures, s'ajoutent la réorganisation de la DGB et de la Direction Générale du Contrôle Financier muée en Direction Générale du Contrôle des ressources et des Charges Publiques (DGCRCF) par le décret n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015.

Le renforcement du socle juridique en matière de finances publiques présenté ci-dessus devrait notamment permettre à la DGBFIP de :

- réaliser une meilleure allocation des ressources grâce à la communication des enveloppes budgétaires avant la tenue des conférences budgétaires ;
- améliorer le circuit de la dépense avec la fixation de délais de traitement de dossiers par service ;
- procéder à l'ordonnement des dépenses après service fait ;
- élaborer des budgets plus conformes aux besoins des administrations, en vue de limiter le nombre de transferts de crédits ;
- arriver à l'efficacité de la dépense, notamment par la vérification de la certification du service fait sur le terrain ;
- restaurer le principe des liquidations multiples dans la procédure d'exécution des crédits d'investissement, etc.

Toutefois, ces réformes qui ont donné lieu à la mise en place de nouveaux outils de gestion tardent à être assimilées par certains acteurs impliqués dans la chaîne de dépense.

ENJEUX

Les enjeux du programme trouvent leurs fondements aussi bien dans les engagements pris au niveau communautaire que dans la réalisation du projet de société du Président de la République, sur la base duquel il a été élu et dont les grandes lignes sont contenues dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Il s'agit notamment de :

- Améliorer l'efficacité de la dépense publique ;
- Faire passer l'Etat d'une logique de moyens à une culture de résultats ;
- Assurer l'exécution des projets du PSGE ;
- Sécuriser les ressources publiques ;
- Parvenir à maîtriser les dépenses publiques afin de respecter les critères de convergence de la zone CEMAC

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Consolider le mode de gestion par objectifs de programme d'ici à fin 2018.

OBJECTIF N°2 : Optimiser la gestion de la dépense publique à l'horizon 2017.

OBJECTIF N°3 : Sécuriser les ressources publiques d'ici à fin 2018.

OBJECTIF N°4 : Optimiser l'utilisation du système d'information intégré de gestion budgétaire et comptable

OBJECTIF N°5 : mettre en place une GRH qui développe les compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme.

OBJECTIF N°6 : contrôler l'effectivité de la dépense engagée.

OBJECTIF N°7 : opérationnaliser la Direction des Audits de la lutte-Anti-fraude et la Direction du Contrôle Interne Contrôle Qualité d'ici à fin 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : consolider le mode de gestion par objectifs de programme d'ici à fin 2018

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir permis aux administrations de s'approprier les outils d'élaboration et d'opérationnalisation des PAP

Résultat annuel atteint

- Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage de PBI/DPG produits avant le 31 décembre	%		NA	80	37	-43	100	ND
Pourcentage des tableaux de bord (TDB) annuels produits	%		0	90	0	-90	75	ND
Pourcentage de parlementaires satisfaits de la qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPF des programmes du budget de l'Etat	%		NA	100	0	-100	100	ND

NA : Non Applicable

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Globalement, ce résultat n'a pas été atteint au regard du niveau de réalisation de chaque cible :

Indicateur 1 : Seulement 37% de documents produits contre une cible de 80%. En effet sur 111 programmes astreints à la démarche de performance, seulement 41 ont élaboré leur PBI/DPG avant le 31 décembre 2015.

L'action principale ayant concouru à la réalisation de ce résultat est la sensibilisation et la formation des équipes de programme sur la méthodologie employée ;

En termes de difficultés, l'on note un désintéressement de l'ensemble des acteurs, l'exercice de répartition des crédits étant ressenti par bon nombre d'administrations comme purement théorique.

Indicateur 2 : Aucun tableau de bord n'a été produit en 2016. Toutefois, les actions suivantes ont été réalisées :

- automatisation de l'exportation de l'ensemble des fichiers Excel permettant une exportation automatisée des tables des indicateurs pour chacun des programmes ;
- automatisation de l'exportation des fichiers de collecte des données et des guides de collecte de données de chaque programme ;
- amélioration ergonomique de l'application afin de permettre une meilleure navigation lors de l'utilisation de l'application.

Indicateur 3 : Aucune enquête de satisfaction auprès des parlementaires n'a été réalisée en raison de la production tardive du questionnaire à leur soumettre.

L'objectif a été reconduit en 2017 mais au regard des résultats de ces deux dernières années, il n'a pas une bonne probabilité d'atteinte.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : consacrer au moins 75% du budget d'investissement aux projets PSGE et s'assurer de son exécution
- Résultat annuel N°2 : amener toutes les administrations sectorielles à élaborer leurs projets de dépenses sur 3 ans
- Résultat annuel N°3 : couvrir au moins 80% des dépenses obligatoires et 80% des dépenses inéluctables
- Résultat annuel N°4 : réduire à moins de 5% l'écart entre les crédits inscrits et les dépenses exécutées
- Résultat annuel N°5 : réduire à 52% la charge de la masse salariale sur les recettes fiscales

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 80% du budget d'investissement aux projets PSGE
- Résultat annuel N°2 : 100% des administrations sectorielles élaborent leurs projets de dépenses
- Résultat annuel N°3 : 95% des dépenses obligatoires et inéluctables sont couvertes.
- Résultat annuel N°4 : l'écart reste supérieur à 5% (non atteint)
- Résultat annuel N°5 : la masse salariale représente 80,2% des recettes fiscales.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage du budget d'investissement affecté aux projets PSGE	%	75	80	75	80	5	80	%
Pourcentage des administrations sectorielles ayant produit une prévision des dépenses sur trois (3) ans	%	100	100	100	100	0	100	%
Taux de couverture des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables	%	80	95	80	95	15	95	%
Ecart entre les crédits inscrits et les dépenses ordonnancées	%			≤5	19		≤3	0
Pourcentage de la masse salariale sur les recettes fiscales	%			56	80,2	24,2	50	45

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le Gouvernement de la République a pris l'engagement depuis 2012 de consacrer une part importante du budget d'investissement aux projets de développement. A cet effet, en dépit des difficultés économiques observées depuis l'effondrement brutal du cours du baril de pétrole en juin 2014, ce résultat a été largement atteint pour atteindre 80% contre 75% prévus.

Résultat annuel N°2 : Dans le cadre du processus ininterrompu de préparation et de programmation budgétaires annuelle, au cours du dialogue de gestion budgétaire, toutes les administrations ont produit leur prévision triennale des dépenses avec l'appui des équipes de la Direction de la Préparation et de la Programmation Budgétaires (DPPB).

Résultat annuel N°3 : Les dépenses obligatoires et inéluctables ont été couvertes à 95% contre 80% initialement prévus lors de la préparation du budget N+1. Ce résultat a été favorisé par la tenue de plusieurs séances de travail entre les administrations sectorielles et les équipes de la DPPB.

Résultat annuel N°4 : L'écart entre les crédits inscrits et les dépenses exécutées n'a pas pu être réduit à 5% mais il s'établit autour de 19%. Cette contreperformance se justifie essentiellement par l'ensemble des mesures de régulation budgétaire prises par le Gouvernement pour tenir compte du niveau réel de la trésorerie de l'Etat impacté par l'effondrement brutal du cours du baril de pétrole.

Résultat annuel N°5 : ce ratio qui s'établit à 80,2% contre une prévision de 56% s'explique par la contre-performance enregistrée dans les réalisations des recettes fiscales 2016, en dépit des dépenses de personnel exécutées légèrement en deçà de l'autorisation parlementaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : sécuriser les ressources publiques d'ici à fin 2018

Niveau de réalisation des résultats annuels :

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir accompagné la DGI et la DGDDI dans la mise en place du dispositif de contrôle interne
- Résultat annuel N°2 : Avoir réduit l'écart entre les prévisions et les réalisations des recettes

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Non atteint
- Résultat annuel N°2 : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'administrations fiscales ayant mis en place un contrôle interne	Nombre			2	NC			
Ecart entre les prévisions et les réalisations des recettes	%			0	NC			

NC : Non communiqué

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Les administrations fiscales n'ont pas fait partie des administrations pilotes pour la mise en place du contrôle interne. Toutefois, avec l'appui des services du Fonds Monétaire International (FMI), un exercice pilote ayant abouti à la définition d'une démarche de contrôle interne a été mené au sein du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique.

Résultat annuel N°2 : A la base, ce résultat avait été mis en place pour être suivi par la DGCRCP. Compte tenu de la création de la DGBFIP, la DCICQ s'est engagée à le suivre lors de la préparation du budget 2016. Malheureusement, au regard des conditions de travail des services de la DCICQ et de l'insuffisance des ressources humaines, ce résultat n'a pu être mis en œuvre.

Au regard de ce qui précède, cet objectif n'a pas été retenu dans le PAP 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : optimiser l'utilisation du système d'information intégré de gestion budgétaire et comptable

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir stabilisé le système d'information
- Résultat annuel N°2 : Avoir amené l'ensemble des DCAF et CB à utiliser le système d'information

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le système d'information Vectis est stabilisé à 70%
- Résultat annuel N°2 : l'ensemble des DCAF et une partie des CB utilisent le système d'information

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'interventions correctives par semaine dans le système d'information	Nombre			10	3	-7	0	0
Nombre d'acteurs de la dépense utilisant le système d'information	Nombre			150	50	-100		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : la stabilité du système d'information passe par des actions conjointes du Prestataire Involys et de la DGBFIP. Ainsi, pour parvenir au résultat de 3 interventions sur 10 arrêtées au départ, les actions ci-après ont été réalisées :

- Redéfinition du dialogue de gestion avec le Prestataire afin de centraliser toutes les demandes, suivre la prise en charge et s'assurer de l'effectivité de la résolution de ces demandes ;
- Centralisation de l'ensemble des Mises à Jour (MAJ) ;
- Limitation de l'accès du Partenaire à la Base de Données depuis CASABLANCA, où se trouve le siège social du partenaire INVOLYS ;
- Exigence des formations purement techniques afin de prendre la main sur l'administration de l'application ;
- Mise en Place d'un Centre de Compétence, regroupant les techniciens du SSIES, du Trésor, de l'ANINF et du prestataire Involys. Ce centre a pour principale mission le transfert de compétences aux techniciens gabonais.

Résultat annuel N°2 : en 2016, l'utilisation du système d'Information Vectis s'est limitée au niveau central (Ministères sectoriels). De ce fait, seuls les DCAF et les CB qui sont affectés dans ces ministères utilisent cette application. On dénombre ainsi 50 utilisateurs (28 CB centraux et 22 DCAF) au 31 décembre 2016 sur les 150 acteurs initialement prévus et qui prenaient en compte tous les CB. Ces derniers ont bénéficié des formations et d'une mise en main des différents manuels afin de fluidifier l'utilisation de cette application.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : mettre en place une GRH qui développe les compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir renforcé les capacités de 40% des agents du programme sur 10 compétences

Résultat annuel atteint

- Atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage d'agents ayant bénéficié d'une formation	%		50	25	49	24	40	
Nombre de compétences développées	Nombre		5	10	5	-5	3	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat a été totalement atteint. Ce résultat s'explique principalement par l'organisation de plusieurs séminaires et formations sur le plan local.

Par ailleurs, il est à noter que le nombre significatif de bénéficiaires s'explique par l'organisation des formations à l'initiative de certaines unités opérationnelles. Les compétences correspondantes sont la passation des marchés, l'exécution du budget, l'audit et la lutte anti-fraude, contrôle budgétaire, contrôle interne et contrôle qualité.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : contrôler l'effectivité de la dépense engagée

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir contrôlé 80% des dépenses de fonctionnement et 100% des dépenses d'investissement.

Résultat annuel atteint

- Les dépenses contrôlées ont été réalisées à 80% pour le fonctionnement et 12% pour l'investissement.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des dépenses de fonctionnement contrôlées (biens et services/transfert)	%			80	80	0		
Pourcentage des dépenses d'investissement contrôlées (développement et équipement)	%			100	12	-88		

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Indicateur 1 :

Pour ce qui concerne l'indicateur n°1, le niveau d'atteinte de la cible 2016 porte aussi bien sur le contrôle sur pièces que sur place.

Indicateur 2 :

Outre les dépenses d'investissement qui ont été logées au sein des programmes des ministères sectoriels, les contrôles effectués par les services de la DGBFIP ont porté essentiellement sur les dépenses d'investissement placées en gestion centralisée (provisions et dépenses transversales).

La cible n'a pas pu être atteinte du fait des procédures particulières mises en place par les entités en autonomie de gestion.

Par ailleurs, il convient de signaler que des missions de contrôle ont été effectuées au cours de l'exercice 2016 mais celles-ci ont porté sur des projets rattachés aux exercices antérieurs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : opérationnaliser la Direction des Audits et de la Lutte Anti-Fraude et la Direction du Contrôle Interne Contrôle Qualité d'ici à fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré la Charte d'audit, le manuel de procédures, et le plan d'audit
- Résultat annuel N°2 : Avoir élaboré le manuel de procédures du contrôle interne et la cartographie des risques
- Résultat annuel N°3 : Avoir concrétisé le plan d'audit à 95%
- Résultat annuel N°4 : Avoir accompagné 4 Ministères pilotes dans la mise en place du dispositif de contrôle interne et contrôle qualité
- Résultat annuel N°5 : Avoir formalisé des procédures pour chacune des directions de la DGBFIP

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : un seul référentiel d'audit et de lutte anti-fraude a été élaboré (plan annuel d'audit)
- Résultat annuel N°2 : Aucun référentiel de contrôle interne et contrôle qualité élaboré
- Résultat annuel N°3 : 85% du plan annuel d'audit a été concrétisé
- Résultat annuel N°4 : Un Ministère a été accompagné dans la mise en place du dispositif de contrôle interne contrôle qualité
- Résultat annuel N°5 : Aucune procédure n'a été formalisée pour les services de la DGBFIP

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de référentiels d'audit et de lutte anti-fraude élaborés	Nombre			4	1	3	3	
Nombre de référentiels de contrôle interne et contrôle qualité élaborés	Nombre			2	0			
Taux de réalisation du plan d'audit	%			95	85	10	90	
Taux d'avancement de la mise en place du dispositif de Contrôle Interne et de Contrôle Qualité	%			16	10	6		
Nombre de procédures formalisées pour le fonctionnement des services techniques de la DGBFIP	Nombre			≥1 par direction	0			

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : pour l'année 2016, il a été retenu d'élaborer un manuel de procédures de gestion de la Direction des Audits et de la Lutte Anti-fraude (DALAF), un manuel de conduite des missions d'audit, la charte d'audit et un plan annuel d'audit. Un seul de ces référentiels d'audit a été élaboré (le plan annuel d'audit, exercice 2016).

Toutefois, Il faut retenir que les termes de références (TDR) ont pu être élaborés et une sélection des consultants a été effectuée afin d'accompagner la DALAF dans la finalisation des autres documents. Cette étape est estimée à 40% du projet d'élaboration de ces référentiels.

Résultat annuel N°3 : 85% du plan annuel d'audit sur 95 prévus ont été réalisés. En effet, la DALAF a, au cours de l'exercice 2016, réalisé des missions d'audit auprès des structures parapubliques (SOGATRA, SMAG et la CNAMGS) et sur certains postes de dépenses tels que les baux administratifs avec l'assistance d'un Cabinet d'expert immobilier, la dette publique intérieur, la réforme du parc automobile de la Présidence de la République, les créances du groupe CFAO vis-à-vis de l'Etat et le projet relatif à l'électrification rurale.

Faute de temps, trois (3) missions d'audits n'ont pu être conduites en 2016, conformément au plan annuel d'audit.

Elles ont été décalées pour 2017. Il s'agit de :

- L'audit de la main d'œuvre non permanente (MONP) ;
- L'examen de la performance de l'utilisation l'enveloppe budgétaire destinée aux bourses, stages et accessoires ;
- L'audit des cotisations internationales.

Résultats annuels 2, 4 et 5 : globalement, les résultats obtenus en 2016 en matière d'élaboration de manuel de procédures et de cartographie des risques du contrôle interne, d'une part, et d'accompagnement de 4 ministères pilotes, d'autre part, ont été partiellement atteints.

En matière d'élaboration du manuel de procédures et de cartographie des risques du contrôle interne, des travaux préalables ont été entrepris et dont les résultats sont les suivants :

- la définition du cadre organique du contrôle interne dans l'administration (acteurs principaux et leurs rôles) ;
- l'identification et examen de certains processus budgétaire ;
- l'élaboration d'une maquette de fiche d'analyse des risques ;
- l'élaboration d'une ébauche de cartographie des risques.

S'agissant de l'accompagnement de 4 ministères, les travaux ont été effectués au sein d'un seul ministère, celui de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique. Ces travaux ont abouti à la définition d'une démarche de contrôle interne.

Aussi, le pourcentage de 10% représente le résultat de l'ensemble des travaux effectivement réalisés par rapport aux objectifs prédéfinis.

Il est à souligner que ces actions menées ont pu se faire grâce à l'appui technique d'AFRITAC Centre sous forme d'une mission d'une dizaine de jours.

Au cours de l'année 2016, les difficultés rencontrées sont d'ordre structurel (manque de cadre de travail). S'agissant des imprévus, le retard dans la signature des documents relatifs aux missions dans les délais, qui a pour conséquence immédiate, l'indisponibilité des fonds à la période indiquée des formations.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Au autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
N°14.521.1:Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances Action	8 614 774 420	689 338 994 025	-680 724 219 605	8 614 774 420	689 338 994 025	-680 724 219 605
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 241 984 833	651 898 461 746	-650 656 476 913	1 241 984 833	651 898 461 746	-650 656 476 913
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 372 789 587	24 983 753 018	-17 610 963 431	7 372 789 587	24 983 753 018	-17 610 963 431
Titre 4. Dépenses de transfert		1 468 708 940	-1 468 708 940		1 468 708 940	-1 468 708 940
Titre 5. Dépenses d'investissement		10 988 070 321	-10 988 070 321		10 988 070 321	-10 988 070 321
Titre 6. Autres dépenses			0			0
N°14.521.2:Gestion du patrimoine de l'Etat	207 866 470	272 209 389	-64 342 919	207 866 470	272 209 389	-64 342 919
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel			0			0
Titre 3. Dépenses de biens et services	207 866 470	272 209 389	-64 342 919	207 866 470	272 209 389	-64 342 919
Titre 4. Dépenses de transfert			0			0
Titre 5. Dépenses d'investissement			0			0
Titre 6. Autres dépenses			0			0
N°14.521.3:Contrôle des ressources et des charges	1 595 466 111	990 327 200	605 138 911	1 595 466 111	990 327 200	605 138 911
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	176 122 167	150 789 169	25 332 998	176 122 167	150 789 169	25 332 998
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 419 343 944	839 538 031	579 805 913	1 419 343 944	839 538 031	579 805 913
Titre 4. Dépenses de transfert						0
Titre 5. Dépenses d'investissement						0
Titre 6. Autres dépenses						0
Total pour le programme,	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613	10 418 107 001	690 601 530 614	-680 183 423 613
<i>Dont :</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette						0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 418 107 000	652 049 250 915	-650 631 143 915	1 418 107 000	652 049 250 915	-650 631 143 915
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 000 000 001	26 095 500 438	-17 095 500 437	9 000 000 001	26 095 500 438	-17 095 500 437
Titre 4. Dépenses de transfert		1 468 708 940	-1 468 708 940	0	1 468 708 940	-1 468 708 940
Titre 5. Dépenses d'investissement		10 988 070 321	-10 988 070 321	0	10 988 070 321	-10 988 070 321
Titre 6. Autres dépenses						0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation budgétaire ouverte en loi de finances de 10 418 107 001 FCFA, l'exécution des crédits du programme " Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources " s'élève à 690 601 530 614 FCFA, soit un dépassement de 680 183 423 613 FCFA. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux global de 6629%, s'explique entre titre de dépense comme suit :

Titre 2 : dépenses de personnel

Sur 1 418 107 000 FCFA autorisés dans la loi de finances, 652 049 250 915 FCFA ont été exécutés sur ce titre. Le dépassement de 650 631 143 915 FCFA constaté, issu essentiellement du regroupement des crédits de personnel inscrits initialement dans les programmes soutien de chaque ministère, s'explique principalement par la prise en charge de la solde permanente de l'ensemble des agents publics.

Titre 3 : dépenses de biens et services

Pour une dotation globale de 9 000 000 000 FCFA, la situation d'exécution présente un dépassement de 17 095 500 437 FCFA pour s'établir à 26 095 500 438 FCFA. Ces crédits consommés ont essentiellement permis de prendre en charge, outre le fonctionnement des unités opérationnelles du programme, les dépenses de l'ensemble de l'Administration dont l'exécution s'est faite de façon centralisée au Ministère en charge du budget :

- Transports nationaux et internationaux ;
- Ateliers et séminaires nationaux et internationaux ;
- Missions et déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- Organisation des élections présidentielles 2016.

Titre 4 : dépenses de transferts

Ce titre n'a pas bénéficié d'une inscription dans la loi de finances. Toutefois, il a reçu un transfert de 1 468 708 940 FCFA de la mission "Provisions" pour financer, entre autres, les frais d'inhumation et d'hospitalisation des agents de l'Etat, ainsi que les frais de formation des stagiaires gabonais sur le territoire national.

Titre 5 : dépenses d'investissement

Les crédits exécutés sur ce titre s'établissent à 10 988 070 321 FCFA issus d'un transfert provenant de la mission "Provisions" en l'absence d'inscription initiale. Ces crédits ont permis de couvrir, notamment, les dépenses d'équipement des administrations et de prendre en charge des dépenses des cabinets accompagnant l'Etat dans la mise en œuvre des projets de réformes.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1		62 054 500	- 67 042 290	67 042 290			62 054 500
Action 3		-62 054 500					-62 054 500
Total des mouvements		0	-67 042 290	67 042 290			0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Des redéploiements de crédits (opération de fongibilité) ont été effectués entre action et entre titre comme suit :

- 62 054 500 FCFA de dépenses de personnel ont été redéployées de l'action 3 à l'action 1 pour un ajustement de la MONP ;
- 67 042 290 FCFA, initialement prévus pour les biens et services de l'action 1, ont été redéployés au titre 4 pour la prise en charge de la scolarité des élèves officiers gabonais aux Etats Unis .

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	Titre 2	-1 448 031 744	-1 448 031 744
14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	570 - Gestion de la commande publique	Titre 3	-151 976 747	-151 976 747
14.528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	441 099 440	441 099 440
14.535 : Gestion du contentieux de l'Etat	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	1 290 000	1 290 000
14.570 - Gestion de la commande publique	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	12 468 000	12 468 000
Total des virements			-1 145 151 051	-1 145 151 051
dont Titre 2			-993 174 304	-993 174 304
dont Titre 3			-151 976 747	-151 976 747

Explication des impacts de chaque virement :

Les opérations de virement effectuées au sein du programme présentent un solde négatif de 1 145 151 051 FCFA. Ces mouvements de crédits se présentent ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : 1 448 031 774 FCFA de dépenses de personnel virées au programme "Comptabilité et trésorerie de l'Etat" au titre du règlement des salaires de la MONP et 454 857 440 FCFA reçus pour un ajustement des crédits de la MONP, soit une variation négative de 993 174 304 FCFA ;
- Titre 3 : 151 976 747 FCFA de dépenses de biens et services virés au programme "Gestion de la commande publique" pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Direction du Contrôle du Service Fait et de l'Exécution des Marchés.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-342 108 620	-342 108 620
Divers programmes	Programme 14.521	Titre 2	652 621 837 374	652 621 837 374
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 3	14 554 559 788	14 554 559 788
30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 3	4 000 000 000	4 000 000 000
30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 3	243 720 000	243 720 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 4	22 830 666 650	22 830 666 650
14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	23.780 - Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 4	-21 429 000 000	-21 429 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 5	11 641 221 082	11 641 221 082
Total des Transferts			684 120 896 274	684 120 896 274
			dont Titre 2	652 279 728 754
			dont Titre 3	18 798 279 788
			dont Titre 4	1 401 666 650
			dont Titre 5	11 641 221 082

Explication des impacts de chaque transfert :

Globalement, le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" a été bénéficié d'un montant net de transferts à hauteur de 684 116 510 289 FCFA. Ces mouvements se traduisent dans les titres ainsi qu'il suit :

Titre 2 :

Sur ce titre, 342 108 620 FCFA ont été transférés à la mission "Provisions" contre 652 621 837 374 FCFA reçus de divers programmes, soit une variation positive de 652 279 728 754 FCFA.

Les mouvements débiteurs (342 108 620 FCFA) ont essentiellement servi à l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP et l'annulation de crédits pour la prise en charge des intérêts de cautionnement.

Les mouvements créditeurs (652 621 837 374 FCFA) ont servi à la couverture de la solde permanente de l'ensemble des agents de l'Etat.

Titre 3 :

Le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" a bénéficié globalement d'un transfert de 18 798 279 788 FCFA des missions "Provisions" et "Dépenses transversales" notamment pour la couverture des dépenses des Administrations dont l'exécution s'est faite de façon centralisée au Ministère en charge du budget, à savoir :

- le transport des enseignants de l'Education nationale ;
- l'organisation de l'élection présidentielle ;
- les séminaires et les formations des agents de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- le rapatriement des dépouilles et les frais funéraires.

Titre 4 :

Ce titre a enregistré une variation des transferts positive de 1 401 666 650 FCFA correspondant à :

- 21 429 261 080 FCFA transférés à la mission provision pour la couverture des pensions ;

- 22 830 927 730 FCFA reçus pour la prise en charge des bourses et des frais de scolarité des stagiaires Gabonais, des frais d'hospitalisation et d'inhumation des agents de l'Etat, ainsi que du règlement d'une cotisation internationale.

Titre 5 :

Ce titre a enregistré un ensemble de transferts provenant de la mission "Provisions" d'un montant de 11 641 221 082 FCFA pour, entre autres, la couverture des dépenses d'équipement des administrations et le paiement des conventions au profit des cabinets accompagnant le Gouvernement dans la mise en œuvre des projets de réformes.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-14	Effectifs au 31-déc-15	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	2	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie A	625	632	632	27	6	21	611
Permanents	625	632	632	27	6	- 21	611
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	296	288	288	18	1	- 17	271
Permanents	296	288	288	18	1	- 17	271
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	46	39	39	2	-	- 2	37
Permanents	46	39	39	2	-	- 2	37
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	967	959	959	47	7	- 40	919
Main d'œuvre non permanente	149	148	148	7	2	- 5	143
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	1 118	1 108	1 108	54	9	- 45	1 063

Explication des évolutions :

L'évolution des effectifs de 1 108 agents au 1^{er} janvier 2016 à 1 063 à fin décembre 2016, soit une variation de 45 agents, se justifie par une entrée de 9 agents correspondant à une mise à disposition de 5 agents et le recrutement de 4 stagiaires diplômés de l'IEF, et une sortie de 54 agents équivalant à 7 décès, 7 mises à disposition et 40 départs à la retraite.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	NC	20	17	-3
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	NC	40	53	+13
Total pour l'opérateur		60	70	10
Total pour le programme		60	70	10

Commentaire sur les effectifs des opérateurs :

L'effectif de l'opérateur caisse de pensions et de prestations sociales est passé de 60 agents au 1^{er} janvier 2016 à 70 agents à fin décembre 2016, soit une augmentation de 16,67%. Cette augmentation s'explique par le recrutement de 13 agents supplémentaires pris en charge par la subvention versée par le programme pour tenir compte de l'accroissement du volume d'activité lié au paiement de la prime à la maternité.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 418 107 000	1 418 107 000	652 049 250 915	652 049 250 915	- 650 631 143 915	- 650 631 143 915
Total des crédits de titre 2	1 418 107 000	1 418 107 000	652 049 250 915	652 049 250 915	- 650 631 143 915	- 650 631 143 915

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Prévues à 1 418 107 000 FCFA dans la loi de finances, les dépenses de personnel ont été exécutées à 652 049 250 915 FCFA. L'écart constaté de 650 631 143 915 FCFA correspond à la solde permanente des agents de l'Etat.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances	7 372 789 587	7 372 789 587	24 983 753 018	24 983 753 018	17 610 963 431	17 610 963 431
Coordination des Services			12 360 428 458	12 360 428 458	12 360 428 458	12 360 428 458
Elaboration des lois de finances			803 034 862	803 034 862	-803 034 862	-803 034 862
Suivi du NSR-Contrôle des titulaires des fonctions-Contrôle des présalaires et de la MONP			122 050 000	122 050 000	-122 050 000	-122 050 000
Elaboration du compte administratif - Suivi et contrôle de l'Exécution - Régulation			484 013 343	484 013 343	-484 013 343	-484 013 343
Autres (frais généraux)			955 204 442	955 204 442	-955 204 442	-955 204 442
Fonctionnement des DCAF			262 608 698	262 608 698	-262 608 698	-262 608 698
Accompagnement des équipes de programme - Communication et sensibilisation externe sur la BOP			292 143 059	292 143 059	-292 143 059	-292 143 059
Tableau de bord budgétaire - Recueil de textes de la DGBFIP- rapports statistiques et rapports d'activités de la DGBFIP			191 315 881	191 315 881	-191 315 881	-191 315 881
Traitement des dossiers de pensions par la CPPF			1 089 716 146	1 089 716 146	-1 089 716 146	-1 089 716 146
Autres activités			8 423 238 129	8 423 238 129	-8 423 238 129	-8 423 238 129
ACTION 2 Gestion du patrimoine de l'Etat	207 866 470	207 866 470	272 209 389	272 209 389	-64 342 919	-64 342 919
Suivi des baux administratifs - réforme de la politique de gestion du patrimoine de l'Etat - Gestion des assurances			272 209 389	272 209 389	-272 209 389	-272 209 389
ACTION 3 Contrôle des ressources et des charges	1 419 343 944	1 419 343 944	839 538 031	839 538 031	579 805 913	579 805 913
Audit - Lutte anti-fraude			328 684 107	328 684 107	-328 684 107	-328 684 107
Contrôle interne et contrôle qualité			89 392 121	89 392 121	-89 392 121	-89 392 121
Contrôle budgétaire			421 461 803	421 461 803	-421 461 803	-421 461 803
Total des crédits de titre 3	9 000 000 000	9 000 000 000	26 095 500 438	26 095 500 438	17 095 500 438	17 095 500 438

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les crédits du titre 3 du programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" affichent un niveau d'exécution global de 26 095 500 438 FCFA pour une dotation initiale de 9 000 000 000 FCFA. Par action, les crédits consommés ont permis de financer les activités suivantes :

Action 1 : Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances

24 983 753 018 FCFA ont été exécutés contre 7 372 789 587 FCFA consacrés à cette action dans la loi de finances. Ce niveau d'exécution a permis de couvrir essentiellement :

- la coordination des services, notamment le fonctionnement de la DGBFIP, l'entretien des bureaux et la maintenance des équipements, les séminaires et formations pour les agents du programme, la prise en charge des experts accompagnant la DGBFIP dans l'opérationnalisation des réformes et la prise en compte des dépenses urgentes des autres services du ministère du budget ainsi que des autres administrations ;
- les charges liées aux travaux d'élaboration des lois de finances et de mise en place du budget ;
- le suivi du nouveau système de rémunération (NSR) et le contrôle de la solde permanente et de la MONP ;
- les activités de suivi et de contrôle de l'exécution budgétaire ;
- les frais généraux de l'ensemble de l'Administration (inhumation, transports, etc.) ;
- le traitement des pensions.
- les autres activités notamment celles relatives à la préparation et à l'organisation de l'élection présidentielle sur l'étendue du territoire.

Action 2 : Gestion du patrimoine de l'Etat

Le montant exécuté, établi à 272 209 389 FCFA, a permis de :

- régler certains baux administratifs pour 75 634 000 FCFA ;
- prendre en charge les imprimés spéciaux pour 56 098 500 FCFA ;
- couvrir les dépenses d'entretien, de fournitures de bureaux et équipements informatiques des services de la Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances (DPAA) pour 140 476 889 FCFA.

Action 3 : Contrôle des ressources et des charges

Dans le cadre des activités identifiées, les dépenses exécutées ont essentiellement été utilisées pour :

- le renforcement des capacités des agents de la DALAF et de la DCICQ ;
- les missions d'audit auprès des structures parapubliques et sur certains postes de dépenses tels que la SOGATRA, la CNAMGS, sur les registres civils en l'absence de biométrie ; le projet relatif aux hydrauliques villageoises et la SMAG ;
- l'entretien et l'achat de fournitures et matériels de bureaux des directions et des Unités de Contrôle budgétaire.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances	-	-	1 468 708 940	1 468 708 940	-1 468 708 940	-1 468 708 940
Accessoires de bourses-Frais de scolarité	-	-	259 982 716	259 982 716	- 259 982 716	-259 982 716
Cotisations internationales	-	-	122 760 284	122 760 284	- 122 760 284	-122 760 284
Aides et secours - autres	-	-	1 085 965 940	1 085 965 940	- 1 085 965 940	- 1 085 965 940
Total des crédits de titre 4	-	-	1 468 708 940	1 468 708 940	- 1 468 708 940	- 1 468 708 940

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les transferts exécutés s'élèvent globalement à **1 468 708 940 FCFA**. Ces transferts se répartissent notamment ainsi qu'il suit :

- prise en charge des frais de formation pour l'année 2016 des agents publics admis stage et des dépenses relatives aux frais de scolarité des stagiaires gabonais dans certains pays étrangers ;
- frais d'inhumation et d'hospitalisation au bénéfice des structures médicales et des pompes funèbres ;
- couverture des cotisations internationales.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
AC TION 1 Elaboration et Suivi de l'exécution des lois de finances	-	-	10 988 070 321	10 988 070 321	-10 988 070 321	-10 988 070 321
Services professionnels	-	-	2 360 988 109	2 360 988 109	- 2 360 988 109	-2 360 988 109
Equipements administratifs roulants	-	-	4 508 030 003	4 508 030 003	-4 508 030 003	-4 508 030 003
Matériel informatique de bureau	-	-	959 389 308	959 389 308	-959 389 308	-959 389 308
Mobiliers et ameublements de bureaux	-	-	886 321 789	886 321 789	-886 321 789	-886 321 789
Autres investissements	-	-	2 273 341 112	2 273 341 112	- 2 273 341 112	-2 273 341 112
Total des crédits de titre 5	-	-	10 988 070 321	10 988 070 321	- 10 988 070 321	-10 988 070 321

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 :

Les crédits d'investissement ont essentiellement permis de couvrir les projets de développement et les projets d'équipements de l'ensemble de l'Administration.

Les projets de développement, exécutés pour 2 360 988 109 FCFA, concernent tous les projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement dans l'opérationnalisation de la réforme, notamment les conventions d'accompagnement et d'assistance technique et les frais de suivi et d'accompagnement.

Les projets d'équipements portent notamment sur les acquisitions des équipements administratifs roulants et des équipements informatiques (logiciels), ainsi que les travaux de réfection de bureaux, pour un montant exécuté à 6 353 741 100 FCFA.

Enfin, les autres investissements réalisés pour 2 273 341 112 FCFA portent, entre autres, sur les gros entretiens et réparations de véhicules, et l'acquisition des équipements militaires.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Caisse des Pensions et des Prestations Familiales (CPPF)

Présentation de l'opérateur

En vue de renforcer la politique de sécurité sociale des agents publics de l'Etat, il a été créé, par décret n°0236/PR/MBCP du 08 juillet 2014, une Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat (CPPF) dont les activités ont commencé en janvier 2015.

La CPPF a donc pour mission la gestion des retraites et des prestations familiales ainsi que sociales des agents publics.

Travail avec l'opérateur

Le dialogue de gestion entre la CPPF et son programme de rattachement est quasiment inexistant. On note donc :

- l'absence de signature du Contrat Annuel de Performance bien que celui-ci soit rédigé chaque année ;
- l'absence de discussion pour l'affectation des crédits alloués à l'opérateur pour son fonctionnement.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	620 753 838	1 089 716 146
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	620 753 838	1 089 716 146

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'écart existant au niveau des dépenses de biens et services est consécutif à deux éléments :

- la décote de 5% pour la réserve obligatoire de l'Etat ;
- l'existence d'une dotation budgétaire additionnelle de 500 000 000 de FCFA au profit de la CPPF.

En effet, les crédits consommés ont permis à la CPPF de prendre en charge essentiellement ses dépenses de personnel, soit près de 88% et d'assurer le règlement des charges indispensables au fonctionnement de la structure notamment les fournitures et les autres services consommés (entretien et réparation, frais communication, loyers, cotisation ...).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Parvenir à traiter en 23 jours les dossiers de pension provisoire et à ne plus avoir en fin d'année 2016 que 1000 pensions provisoires

Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la qualité de l'offre de service au retraité

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA)	60	40	25	- 15
Indicateur 2 : Nombre de pensions provisoires	3 115	1 000	33	- 967

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA) :

En 2016, le résultat attendu en termes de délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA) a été fixé à 40 jours. A ce jour, le délai de traitement des dossiers est de 25 jours.

Les actions ayant permis d'atteindre ce résultat ont été :

1. la mise en place de points de contrôle dans le déroulement du traitement des dossiers
2. la fixation d'un délai de traitement de dossier à 48h pour chacune des 5 étapes pour la perception de l'APA (Initialisation, liquidation, Validation CS, Contrôle, Validation Directeur).
3. La mise en place des services Audit et Qualité au sein de la CPPF

Nombre de pensions provisoires

En 2016, le résultat attendu était de réduire à 1000 le stock des pensions provisoires. A ce jour, ce stock a été réduit à 33.

L'action ayant permis d'atteindre ce résultat est tributaire de la mise en place d'une équipe dédiée à apurer le stock des pensions provisoires.

Au vu des résultats des trois dernières années, l'objectif stratégique est en bonne voie. Les résultats ont été atteints au-delà des cibles arrêtées. Toutefois, la non-prise en compte à ce jour du Nouveau Système de rémunération dans la liquidation des pensions (en attendant la mise en place du nouveau système des pensions de l'Etat), risquerait d'aggraver à nouveau, le stock des pensions provisoires en 2017.

Objectif O/P1.2 : Parvenir en 2016 à un taux d'exécution des pensions de 105 % et réduire d'un quart la contribution de l'Etat au budget du Programme				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Optimiser la prévision des charges et des ressources de pensions				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'exécution des pensions	110 %	105 %	82 %	- 23
Indicateur 2 : Part de l'Etat dans le Budget du Programme	62 %	30 %	51 %	21

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Taux d'exécution des pensions

En 2016, le résultat attendu en termes de taux d'exécution des pensions a été fixé à 105 % et il a été réalisé 82% de taux d'exécution des pensions dans l'année.

L'action ayant permis d'atteindre ces résultats a été la création d'un service de contrôle des pensions qui vérifie la conformité des dépenses superflues engendrées par des erreurs de calcul, de saisie ou de fraudes.

Les cotisations salariales ont augmenté mais la charge des pensions semble avoir baissé, du fait du non prise en compte de la grille du nouveau système de rémunération dans la liquidation des pensions.

La difficulté réside dans l'évaluation de cette charge réelle (rappels et impact annuel) suivant la base de liquidation sera retenue.

Part de l'Etat dans le Budget du Programme

En 2016, le résultat attendu concernant la part de l'Etat dans le budget du Programme, a été de maintenir la subvention de l'Etat à 30%. Ainsi, la subvention de l'Etat dans le budget du programme a été de 51%.

Le résultat fixé n'a pas été atteint parce que la mise en place de nouveaux mécanismes de financement des pensions n'a pas été effective. Ainsi, le seul financement des pensions reste la part salariale et la subvention de l'Etat.

La seule difficulté est la non perception de la part patronale, sachant qu'il y a des arrêtés qui fixent les taux de cotisations qui ne sont pas respectés.

Objectif O/P1.3 : Parvenir à traiter en 30 jours les dossiers de pension provisoire des régimes spéciaux et à ne plus avoir en fin d'année 2016 que 20 pensions provisoires				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la qualité de l'offre de service aux assurés				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA)	40 jours	30 jours	25	- 5
Indicateur 2 : Délai de traitement APA- concession définitive	NR	12 mois	NR	NC
Indicateur 3 : Nombre de pensions provisoires	80	20	5	- 15

NR : Non renseigné

NC : Non communiqué

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA) :

En 2016, le résultat attendu en termes de délai de traitement de la réception des dossiers à la perception de la pension provisoire (APA) a été fixé à 30 jours, il a été réalisé 25 jours de délai de traitement dans l'année.

Les actions ayant permis d'atteindre ces résultats ont été :

1. la mise en place de points de contrôle dans le déroulement du traitement des dossiers
2. la fixation d'un délai de traitement de dossier à 48h pour chacune des 5 étapes pour la perception de l'APA (Initialisation, liquidation, Validation CS, Contrôle, Validation Directeur).
3. La mise en place des services Audit et Qualité au sein de la CPPF

Malgré un dépassement constaté dans la réalisation de cet objectif, on note tout de même une insuffisance d'équipement informatique (ordinateur). Mais surtout d'un système d'information (l'application Dwweb) perfectible.

Nombre de pensions provisoires

En 2016, le résultat attendu en termes de nombre de pensions provisoires a été fixé à 20 dossiers en stock (APA), il reste 5 dossiers provisoires en stock dans l'année.

Les actions ayant permis d'atteindre ces résultats ont été :

1. la mise en place d'un projet d'épuration des Pensions provisoires en instance de traitement
2. la mobilisation temporaire des chefs de service dans la validation des concessions définitives
3. la fixation d'objectifs à atteindre en termes de délai de traitement auprès des acteurs

Malgré un dépassement constaté dans la réalisation de cet objectif, on note tout de même certaines difficultés rencontrées au niveau du système d'information de la CPPF (DVweb), s'agissant du problème de réseau dû aux coupures récurrentes au niveau de l'ANINF d'une part. Et d'autre part, par les règles de gestion qui sont erronées dans le calcul des allocations familiales, salaires uniques et rentrées scolaires à reverser aux assurés. Cela oblige un calcul manuel des accessoires à pension.

Au vu des résultats des trois dernières années, l'objectif stratégique est en bonne voie. Les résultats ont été atteints au-delà des cibles arrêtées. Toutefois, le non prise en compte à ce jour du Nouveau Système de rémunération dans la liquidation des pensions (en attendant la mise en place du nouveau système des pensions de l'Etat), risquerait d'aggraver à nouveau, le stock des pensions provisoires en 2017.

Objectif O/P1.4 Parvenir en 2016 à un taux d'exécution des pensions des régimes spéciaux de 105 % et réduire à 80 % la contribution de l'Etat au budget du Programme				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Optimiser la prévision des dépenses et des ressources de pensions				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'exécution des pensions	120 %	105 %	82 %	- 23
Indicateur 2 : Part de l'Etat dans le budget du programme	90 %	80 %	90 %	10

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Taux d'exécution des pensions

En 2016, le résultat attendu en termes de Taux d'exécution des pensions a été fixé à 105 % et il a été réalisé 82% de taux d'exécution des pensions dans l'année.

L'action ayant permis d'atteindre ces résultats a été la création d'un service de contrôle des pensions qui vérifie la conformité des dépenses superflues engendrées par des erreurs de calcul, de saisie ou de fraudes.

La difficulté rencontrée a été la prise en main des prérogatives liées au Service Contrôle de Pension notamment au travers des habilitations informatiques qui devaient être adjointes.

Part de l'Etat dans le Budget du Programme

En 2016, le résultat attendu concernant la part de l'Etat dans le budget du Programme, a été de maintenir la subvention de l'Etat à 80%. Ainsi, la subvention de l'Etat dans le budget du programme a été de 90%.

Le résultat fixé n'a pas été atteint parce que la mise en place de nouveaux mécanismes de financement des pensions n'a pas été effective. Ainsi, le seul financement des pensions reste la part salariale et la subvention de l'Etat.

La difficulté rencontrée est la non perception de la part patronale, sachant qu'il y a des arrêtés qui fixent les taux de cotisations qui ne sont pas respectés. A cet effet, l'Etat donne une subvention d'équilibre.

Au vu des résultats de cette année, l'objectif stratégique n'est pas en bonne voie. Dans la mesure où les nouveaux mécanismes de financement ne sont mis en place.

Objectif O/P1.5 : Parvenir à traiter en 45 jours les dossiers d'aide à l'enfance				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la qualité de l'offre de service des allocataires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Délai de traitement des dossiers à la CPPF	60 Jours	<45 jours	56 jours	11
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des affiliés	40%	40%	40 %	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Délai de traitement des dossiers à la CPPF

En moyenne pour l'année 2016, le délai de traitement de dossiers de prestations familiales à la CPPF représente 56 jours contre une prévision de 45 jours, soit un écart de 11 jours. Il apparaît donc que l'objectif visé n'est pas atteint.

Le rallongement des délais s'explique par l'absence des données des ayants droit sur le logiciel FUR, conditionnant ainsi le traitement des dossiers. Le circuit CNAMGS - Direction de la Solde (ANINF pour le chargement des données dans la base FUR) semble accuser de lourdeur.

Taux de satisfaction des affiliés

Le taux de satisfaction des affiliés a été évalué sur la base du taux d'erreurs dans le traitement des prestations, dont l'objectif a été fixé à un chiffre inférieur ou égal à 2%. Si le délai de traitement reste en moyenne au-delà de la durée de 45 jours, on peut néanmoins souligner que 99% des dossiers sont convenablement traités. En effet, on enregistre en moyenne un taux d'erreurs annuel de 0,5%.

Objectif O/P1.6 Parvenir en 2016 à un taux d'exécution de 100 % des prestations d'aide à l'enfance et dans le même temps doubler le nombre des contrôles de ces prestations				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'exécution des PF (réalisation/prévision)	92 %	≤ 100 %	ND	ND
Indicateur 2 : Nombre de contrôles des PF	50	100	100	0

ND : Non défini

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Taux d'exécution de PF

Absence des chiffres car en 2016 la CPPF n'avait pas fait des prévisions des prestations des maternités.

Nombre de contrôle des PF

1001 dossiers contrôlés soit un pourcentage de 100%.

Objectif O/P1.7 Parvenir à traiter en 45 jours les dossiers d'aide à la maternité				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la qualité de l'offre de service des allocataires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Délai de traitement des dossiers à la CPPF	ND	< 45	36	- 9
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des affiliés	ND	40 %	40 %	0

ND : Non défini

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Délais de traitement des dossiers à la CPPF

Le traitement des demandes des allocations de maternité en 2016 a été effectué dans le respect du délai fixé ($x \leq 45$) et représente une moyenne de 36 jours, soit un écart négatif de 9 jours. On enregistre 45 demandes de prestations de maternité pour 40 dossiers traités en moyenne dans le délai de 12 jours et 5 traités hors délai, atteignant les 60 jours.

En effet, certains nombreux dysfonctionnements de l'application FUR dans la saisie des droits de prestations de maternité rallongent les délais de traitement.

Taux de satisfaction des affiliés

Le taux d'erreurs dans le traitement des allocations de maternité étant nul, on peut considérer un taux de satisfaction de 89%, équivalent à 40 dossiers traités dans les délais contre 5.

Objectif O/P1.8 : Parvenir en 2016 à un taux d'exécution de 100 % des prestations d'aide à la maternité et dans le même temps parvenir à effectuer 100 contrôles de ces prestations dans l'année
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'exécution des PF (réalisation/prévision)	ND	≤ 100%	ND	ND
Indicateur 2 : Nombre de contrôles des PF	ND	100	36	0

ND : Non défini

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Taux d'exécution des PF

Absence des chiffres car en 2016 la CPPF n'avait pas fait des prévisions des prestations des maternités.

Nombre de contrôles des PF effectués dans l'année

36 dossiers de prestations de maternités contrôlés en 2016.

PROGRAMME COMPTABILITE ET TRESORERIE DE L'ETAT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Comptabilité et Trésorerie de l'Etat » recouvre les pans de politique publique suivants :

- L'encaissement de toutes les recettes publiques mises en recouvrement afin de financer le fonctionnement de l'Etat et les priorités de développement du Pays ;
- La gestion dynamique de la trésorerie afin de couvrir au moindre coût les besoins de financement de l'Etat et de tirer le meilleur parti des excédents de trésorerie ;
- Le contrôle de régularité des dossiers de dépense des ordonnateurs, préalablement visés sur pièces et sur place par la DGCRC, dans le but de payer exclusivement « la bonne dépense » ;
- Le règlement des dépenses de l'Etat : rémunération des agents publics, versement des pensions et des bourses, paiement des fournisseurs ;
- La bonne tenue des comptes publics pour aider à la prise de décisions par les autorités politiques et permettre aux différentes institutions d'exercer efficacement leur pouvoir de contrôle sur l'exécution du budget de l'Etat (Cour des Comptes, Parlement).

Le périmètre du programme ne couvre pas les phases administratives de l'exécution de la dépense et de la recette publiques.

Par contre, le programme est en articulation avec tous les programmes de la mission interministérielle "Gestion des finances publiques" et le "Fonction Publique".

Le programme « Comptabilité et trésorerie de l'Etat » est mis en œuvre par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et le Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Le responsable du programme (RPROG) est le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor.

PRESENTATION DES ACTIONS

Conformément au décret n°0280/PR/MBCP du 22 août 2014 portant création et attributions de la DGCPT, le programme « Comptabilité et Trésorerie de l'Etat » comprend en deux actions :

- la tenue, la centralisation et la gestion des comptes publics ;
- la réglementation, la normalisation et le contrôle interne comptable.

ACTION N° 1 : La tenue, la centralisation et la gestion des comptes publics

Cette action recouvre l'ensemble des activités effectuées par le comptable public en vue de produire, dans les délais, des comptes conformes aux exigences législatives et réglementaires en vigueur. Cette action inclut notamment, pour ce qui est de la dépense publique, la prise en charge et la mise en règlement des ordonnances budgétaires, leur comptabilisation et enfin l'élaboration et la transmission des comptes à la Cour des comptes.

ACTION N° 2 : La réglementation, la normalisation et le contrôle interne comptable

L'action « réglementation, normalisation et contrôle interne comptable » recouvre les activités de réglementation comptable que doivent mener la DGCPT et le Conseil National de la Comptabilité (CNC). Celle-ci vient en soutien de l'action n°1 dans la mesure où elle vise à améliorer le cadre réglementaire existant et à mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions du comptable public. Il s'agit notamment de l'élaboration des normes comptables, de la mise en place d'un dispositif d'audit et de contrôle interne et du développement d'une culture de management au sein de ses services.

La promotion de la bonne gouvernance à travers une gestion des finances publiques axée sur les résultats est une des priorités de la politique du Chef de l'Etat telle que déclinée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor d'une part et du Conseil National de la Comptabilité d'autre part.

Pour autant, les attentes du Gouvernement, des partenaires financiers et des différentes catégories d'utilisateurs à l'endroit du Trésor Public ont rarement été aussi fortes :

- les comptes publics sont produits avec retard et leur fiabilité est décevante, privant ainsi le Gouvernement d'un outil d'aide à la décision indispensable pour les finances publiques ;
- le niveau de crédibilité du Trésor Public vis-à-vis des partenaires financiers nationaux et internationaux se dégrade, comme en témoigne le récent rapport du FMI sur la performance de la gestion des finances publiques au Gabon publié en juin 2014. Ce rapport a pointé de nombreuses carences en matière de tenue de la comptabilité et de fiabilité des prévisions de recettes. De même, la Cour des comptes relève régulièrement l'absence de production d'un compte général des comptes de l'Etat (CGCE), document de synthèse indispensable pour évaluer avec davantage d'exhaustivité l'exécution du budget de l'Etat ;
- les utilisateurs ne sont pas en reste : les personnes physiques attendent du Trésor Public une amélioration des conditions d'accueil, davantage d'information, des prestations de meilleure qualité et une plus grande célérité dans le traitement des demandes ; et les personnes morales, fournisseurs de l'Etat, veulent que leurs factures soient réglées en temps et en heure, alors que les arriérés de paiement du Trésor Public n'ont jamais été aussi élevés.

Ces exigences et critiques doivent nécessairement trouver une réponse au travers de la mise en œuvre du programme « Comptabilité et trésorerie de l'Etat ».

Les atouts pour réussir existent pourtant : un personnel du Trésor Public bien formé et impliqué, un réseau de postes comptables étendu et modernisé, la quasi-totalité des Services et outils de gestion informatisés.

C'est donc plutôt le manque de vision et de méthode qui peuvent expliquer les performances insuffisantes constatées ces dernières années. En élaborant un Plan stratégique 2014-2017 avec l'ensemble de ses responsables, la DGCPT s'est dotée d'un outil qui va lui permettre de se réformer en profondeur sur un horizon de trois ans.

ENJEUX

Trois enjeux majeurs pour le programme :

- Payer à l'échéance la dépense publique régulière.
- Faire de la comptabilité un outil fiable de pilotage des finances publiques.
- Mobiliser au mieux toutes les ressources nécessaires à la réussite des activités du Trésor Public.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu à optimiser les encaissements publics

OBJECTIF N°2 : Avoir amélioré la qualité du contrôle des dossiers de dépense et respecté les délais réglementaires de paiement

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu à dynamiser la gestion de la trésorerie

OBJECTIF N°4 : Etre parvenu à produire un CGE dans les délais

OBJECTIF N°5 : Avoir amélioré la qualité de service aux utilisateurs

OBJECTIF N°6 : Etre parvenu à améliorer le système d'information et les outils de gestion de la DGCPT

OBJECTIF N°7 : Etre parvenu à valoriser le capital humain de la DGCPT

OBJECTIF N°8 : Etre parvenu à mieux maîtriser les risques liés aux activités de la DGCPT

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : être parvenu à optimiser les encaissements publics

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir réduit les délais d'encaissement
- Résultat annuel N°2 : avoir augmenté les paiements effectués par moyen moderne (virement bancaire, télépaiement, crédit d'enlèvement)
- Résultat annuel N°3 : avoir apuré 100 % des RAR (Restes à recouvrer) de la DGCP

Résultats annuels atteints

- le virement bancaire a été le seul moyen moderne de paiement utilisé pour les encaissements publics issus du domaine pétrolier en 2016.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'encaissement des recettes hors impôts et domaine	%		95	95	85	-10	100	100
Délai moyen d'encaissement des chèques	Jour		15	15	NC	-	10	10
Délai moyen d'imputation définitive des virements multi-dettes et multi-débiteurs	Jour		3	2	2	0	1	1
Taux d'apurement des RAR incombant à la DGST	%		40	50	NC	-	30	25

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'analyse de l'atteinte des résultats annuels portera sur l'évaluation de deux indicateurs sur les quatre envisagés dans le PAP.

Taux d'encaissement des recettes hors impôts et domaine :

Le résultat atteint (85%) atteste d'un meilleur suivi et d'une bonne prise en charge des recettes pétrolières dans les comptes appropriés.

Les difficultés qui ont constitué des blocages à l'atteinte de la cible à 95% sont :

- la fluctuation des prix du baril défavorable à l'économie ;
- le retard dans l'obtention des relevés de comptes inscrits dans les livres de BGF BANK ;
- l'identification de la nature des virements internes reçus et des postes comptables expéditeurs ;
- l'absence de procédures claires de communication entre les directions.

Délai moyen d'imputation définitive des virements multi-dettes et multi-débiteurs :

Si la cible a été atteinte en 2016, il n'en demeure pas moins que certaines difficultés ont été notées, notamment :

- le manque de moyens de communication ;
- le problème d'obtention des relevés bancaires BGF BANK.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir amélioré la qualité du contrôle des dossiers de dépense et diminuer les risques de dépenses irrégulières

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir réduit à 3 jours le délai de traitement des dossiers de dépense de fonctionnement et à 5 jours le délai de traitement des dossiers de dépense d'investissement
- Résultat annuel N°1 : avoir payé les journées comptables dans les délais réglementaires

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : délai de trois jours respecté
- Résultat annuel N°2 : 4 jours de traitement de dossiers contre 5 initialement prévus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de rejet des dossiers de dépense incomplet	%		97	100	100	0	100	100
pourcentage de dossiers de dépense de fonctionnement payés dans les délais réglementaires	%		90	95	42	-53	100	100
Pourcentage de dossiers de dépense d'investissement payés dans les délais réglementaires	Jour		90	95	13	-82	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Taux de rejet des dossiers de dépense incomplets : cette cible a été totalement atteinte car dorénavant, il existe un dialogue de gestion entre les services de la DGCPT et ceux de la DGBFIP. A cela s'ajoute aussi le fait d'une nouvelle organisation du travail et un dynamisme des agents.

Il est à noter tout de même qu'il existe encore quelques difficultés telles que :

- le dysfonctionnement de l'application VECTIS ;
- les effectifs réduits ;
- la mise en stage de plusieurs collaborateurs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Etre parvenu à dynamiser la gestion de la trésorerie

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Disposer d'une trésorerie suffisante pour payer à échéance la dépense publique.

Résultat annuel atteint

- Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux moyen de fiabilité des prévisions d'encaissement des postes comptables	%			95	NC	NC	NC	NC
Taux moyen de fiabilité des prévisions de décaissement des postes comptables	%			95	NC	NC	NC	NC

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Les indicateurs tels que définis dans le PAP n'ont pas permis d'évaluer cet objectif. Aussi, pour un meilleur suivi-évaluation de cet objectif, des nouveaux indicateurs ont été définis dans le PAP 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Etre parvenu à produire un CGE dans les délais

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir produit un bilan d'ouverture et un compte de résultat
- Résultat annuel N°2 : avoir produit mensuellement des balances de comptes de qualité

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : avoir produit un bilan d'ouverture et un compte de résultat
- Résultat annuel N°2 : avoir produit mensuellement des balances de comptes de qualité

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la démarche de production du CGE	%		40	60	100	40	100	100
Pourcentage de transmission du CGE sur pièce	%		66,67	60	96	36	100	100
Pourcentage des journées comptables clôturées dans les délais	%		95	95	100	5	100	100
Pourcentage d'opérations non régularisées dans l'année	%		3	0	0	0	0	-
Nombre d'observations de la Cour des Comptes dans son rapport d'analyse sur le CGCE 2014	%			2	0	-2	100	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Taux d'avancement de la démarche de production du CGE :

Le CGE a été réalisé à 100% du fait de la clôture des journées comptables dans les délais.

Pourcentage de transmission du CGE sur pièce :

L'écart de 36% au-delà de la prévision est consécutif à la reddition des comptes des établissements publics nationaux jusque-là jamais réalisée. A cela s'ajoute :

- les appuis techniques de la direction du compte de gestion (DCG) ;
- le développement d'applications informatiques de confection du CGE ;
- les différentes formations animées par la DCG.

Pourcentage des journées comptables clôturées dans les délais :

L'interconnexion des postes comptables rend désormais la clôture des journées comptables plus réaliste. En effet, la journée comptable est reçue et traitée dans la journée, il n'y a plus de report de validation.

Pourcentage d'opérations non régularisées dans l'année :

La régulation des opérations était souvent due à la réception tardive des journées comptables par manque de terminaux connectés. Aujourd'hui, l'interconnexion étant effective, il n'existe plus d'opérations à régulariser dans l'année.

Nombre d'observations de la Cour des Comptes dans son rapport d'analyse sur le CGCE 2014

Le rapport avec la Cour des Comptes n'est pas formalisé. C'est cette institution qui doit fournir la maquette ou le document permettant de faire leurs observations.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Avoir amélioré la qualité de service aux usagers

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir bancarisé tous les agents publics
- Résultat annuel N°2 : avoir des DAB régulièrement approvisionnés
- Résultat annuel N°3 : avoir amélioré l'accueil et le renseignement des usagers

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 90% des agents publics bancarisés.
- Résultat annuel N°2 : 100% des DAB disponibles sont régulièrement approvisionnés
- Résultat annuel N°3 : L'amélioration de l'accueil et le renseignement des usagers est en cours de réalisation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'agents publics bancarisés	%			100	90	-10	100	100
Taux moyen d'indisponibilité des DAB pour défaut d'approvisionnement	%			1	0	-1		0
% des sites équipés d'un système électronique d'information des usagers	%			10	0	-10		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Taux d'agents publics bancarisés :

A l'exception des provinces ne disposant pas d'établissements bancaires, tous les agents publics qui percevaient leur salaire et tout autre paiement via les DAB du trésor ont été bancarisés.

A ce jour, seul le paiement de certaines primes et une infime partie de la MONP reste encore effectué par les DAB.

Taux moyen d'indisponibilité des DAB pour défaut d'approvisionnement

Aujourd'hui, les DAB sont de moins en moins sollicités du fait de la bancarisation des agents publics. Par conséquent, ces derniers sont approvisionnés au moment du paiement de certaines primes ou de la MONP.

Pourcentage des sites équipés d'un système électronique d'information des usagers

Ce résultat ne peut être atteint que si le programme dispose d'un budget d'investissement pour pouvoir s'équiper en matériel informatique. Notons tout de même qu'une étude préalable a été réalisée en vue d'identifier les postes comptables nécessitant d'être dotés de système électronique d'information des usagers. Il en ressort que 75% de poste comptables sont dans le besoin.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Etre parvenu à améliorer le système d'information et les outils de gestion

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir un réseau informatique disponible, sécurisé et stabilisé
- Résultat annuel N°2 : avoir interconnecté les postes comptables de l'intérieur avec la centrale

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 99% du réseau informatique est disponible, sécurisé et stabilisé
- Résultat annuel N°2 : 100% des postes comptables de l'intérieur interconnectés avec la centrale

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux moyen de disponibilité des applications	%			98	99	1	100	100
Pourcentage des sites disposant d'un système d'information aux normes de sécurité	%			98	98	0	100	100
Pourcentage de postes comptables interconnectés avec la centrale	%			98	100	2	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Avoir un réseau informatique disponible, sécurisé et stabilisé :

Le réseau informatique est installé dans 99% des localités. Ce réseau est installé sur courant faible, il reste quelques localités à sécuriser. Nous pensons que d'ici 2017, la sécurisation des postes sera totale.

Avoir interconnecté les postes comptables de l'intérieur avec la centrale :

A ce jour, tous les postes comptables sont connectés à la centrale à travers les applications du trésor. Cependant, l'application VECTIS n'est pas encore disponible à l'intérieur et à l'extérieur du Pays.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : Etre parvenu à valoriser le capital humain de la DGCP

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir élaboré une fiche de poste pour chaque agent en service
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en œuvre le plan de formation
- Résultat annuel N°3 : avoir stabilisé et maîtrisé les effectifs

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : fiche de poste pour chaque agent en service
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en œuvre le plan de formation
- Résultat annuel N°3 : avoir stabilisé et maîtrisé les effectifs

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage d'agents disposant de compétences en adéquation avec leur poste	%			90	50	-40	100	100
Taux de mise en œuvre du plan de formation	%			100	32,5	-67,5		
Pourcentage d'agents ayant une fiche de poste complète et à jour	%			100	25	-75		
Ecart entre effectifs réels et effectifs autorisés	ratio			1	ND	ND		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pourcentage d'agents disposant de compétences en adéquation avec leur poste (50% réalisés contre 90% prévus)

Si au niveau central, il est facile d'avoir des agents ayant la formation en adéquation avec leur poste d'affectation, il n'en demeure pas moins qu'à l'intérieur du pays (zones très reculées), le personnel est souvent recruté localement. Il s'agit pour la plupart du personnel de la MONP. Cette situation est la résultante du refus des agents à être affectés dans ces localités à cause du manque des infrastructures telles que les services de santé, les banques, les écoles, etc.

Taux de mise en œuvre du plan de formation (32,5% réalisés contre 100% prévus)

Cette cible n'a pas été atteinte pour deux raisons principales :

- les formations ont été payées mais non reçues car, les calendriers arrêtés pour ces formations ont coïncidé avec la situation post-électorale. Ces dernières ont été reprogrammées pour 2017.
- le plan de formation arrêté avec certaines grandes écoles n'a pas pu se tenir car seuls 2 écoles ont répondu : EPCA et BBS

Pourcentage d'agents ayant une fiche de poste complète et à jour (25% réalisés contre 100% prévus)

Cet indicateur est en cour d'élaboration, les fiches de poste de Libreville sont en cours d'élaboration. Celles de l'Ogooué Maritime et du Moyen Ogooué sont finalisées. Les six (6) autres provinces seront démarrées à partir de 2017.

Ecart entre effectifs réels et effectifs autorisés

Impossible de suivre cet indicateur car non maîtrise des effectifs autorisés.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- avoir mis en place un dispositif de contrôle interne

Résultat annuel atteint

- résultat en cours de réalisation à près de 80%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la démarche	%		0	75			100	100

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

En 2016, il était prévu que cet objectif soit réalisé à hauteur de 75%. Il a été réalisé à près de 80%. En effet, les activités arrêtées cette année se répartissent en cinq étapes à savoir :

- Planification :(état des lieux et lancement des travaux) ;
- Elaboration de l'univers des risques de la DGCPT ;
- Etablissement des fiches de risques par entités et validation par le COVACI ;
- Elaboration et validation de la cartographie des risques ;
- Impression, diffusion, plan d'action opérationnel et vulgarisation

Les trois premières étapes sont toutes réalisées. Les deux dernières n'ont pas pu être réalisées.

Il faut noter tout de même que ces actions ont rencontré quelques difficultés telles que :

- Les calendriers de travail très serrés des services impliqués pour l'atteinte de l'objectif ;
- Le report successif des travaux en atelier ;
- La campagne des arrêtés d'écritures inachevée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
14.528.1 : Tenue, centralisation et gestion des comptes publics	9 784 903 912	11 077 582 940	-1 292 679 028	9 784 903 912	11 077 582 940	-1 292 679 028
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	8 171 287 803	9 737 094 963	-1 565 807 160	8 171 287 803	9 737 094 963	-1 565 807 160
Titre 3 Dépenses de biens et services	1 613 616 109	1 340 487 977	273 128 132	1 613 616 109	1 340 487 977	273 128 132
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.528.2 : Réglementation, normalisation et contrôle interne comptable	390 139 891	320 923 784	69 216 107	390 139 891	320 923 784	69 216 107
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	3 756 000	3 905 000	-149 000	3 756 000	3 905 000	-149 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	386 383 891	317 018 784	69 365 107	386 383 891	317 018 784	69 365 107
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.528 : Comptabilité et trésorerie de l'Etat	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921	10 175 043 803	11 398 506 724	-1 223 462 921
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	8 175 043 803	9 740 999 963	-1 565 956 160	8 175 043 803	9 740 999 963	-1 565 956 160
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 000 000 000	1 657 506 761	342 493 239	2 000 000 000	1 657 506 761	342 493 239
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Les crédits du programme ont été ouverts à 10 175 043 803 FCFA et exécutés à 11 398 506 724 FCFA, soit un taux d'exécution global s'établissant à 112%. On observe ainsi un dépassement de 1 223 462 921 FCFA justifié par titre comme suit :

- Titre 2 : pour un taux d'exécution de 119%, le dépassement observé de 1 565 956 160 FCFA dans l'exécution de ce titre s'explique principalement par la couverture des dépenses de la MONP 2016 ;
- Titre 3 : avec un taux d'exécution de 83%, l'écart observé de 342 493 239 FCFA s'explique par la non-lévé de la réserve obligatoire et par les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 441 099 440	- 441 099 440
14.521 - Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	14.528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	Titre 2	1 448 031 744	1 448 031 744
Total des virements			1 006 932 304	1 006 932 304
dont Titre 2			1 006 932 304	1 006 932 304

Explication des impacts de chaque virement :

441 099 440 FCFA de dépenses de personnel ont été virés au programme gestion des dépenses publiques dans le cadre du regroupement des crédits du titre 2 pour la couverture de la solde permanente 2016. Cependant, le programme a bénéficié d'un virement de 1 448 031 744 FCFA pour un ajustement des crédits de la MONP 2016.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	Programme 23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 119 221 840	- 119 221 840
Programme 23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.528 - Comptabilité et trésorerie de l'Etat	Titre 2	678 245 696	678 245 696
Total des Transferts			559 023 856	559 023 856
dont Titre 2			559 023 856	559 023 856

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme affiche un solde en transferts du titre 2 de 559 023 856 FCFA, soit 119 221 840 FCFA transférés à la mission provision et 678 245 696 FCFA reçus de la même mission.

Les transferts reçus ont permis, entre autres, de prendre en charge les intérêts de cautionnement des responsables et les dépenses relatives au paiement de la MONP.

Par contre, les transferts en débit ont servi à l'ajustement budgétaire de la MONP du programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	8	8	8	0	0	0	8
Agents de catégorie A	611	675	675	10	0	-10	665
Permanents		675	675	10	0	-10	665
Non permanents		0	0	0	0	0	
Agents de catégorie B	475	593	593	9	0	-9	584
Permanents		593	593	9	0	-9	584
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	94	64	64	0	0	0	64
Permanents		64	64	0	0	0	64
Non permanents		0	0	0	0	0	
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	1188	1340	1340	19	0	-19	1321
Main d'œuvre non permanente	641	547	547	2	6	4	551
Agents de Sécurité	279	279	279	279	0	-279	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	2108	2166	2166	300	6	-294	1872

Explication des évolutions :

Les effectifs du programme ont enregistré une diminution de 13,57% passant de 2166 en fin décembre 2015 à un 1872 en fin 2016. Cette diminution s'explique principalement par la mise en retraite de 19 des agents sur solde indiciaire et, de la rupture de contrat de 279 agents de sécurité.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	8 175 043 803	8 175 043 803	9 740 999 963	9 740 999 963	-1 565 956 160	-1 565 956 160
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	8 175 043 803	8 175 043 803	9 740 999 963	9 740 999 963	-1 565 956 160	-1 565 956 160

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Une dotation de 9 740 999 963 FCFA a été exécutée en titre 2 pour le programme contre 8 175 043 803 FCFA inscrits, soit un dépassement de 1 565 956 160 FCFA. Ces crédits consommés ont servi à couvrir les salaires des agents de la MONP du programme. Le dépassement constaté est lié au virement des crédits reçus du programme "Gestion des dépenses publiques" pour l'ajustement de la MONP afin de tenir compte du niveau réel des effectifs.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Tenue, centralisation et gestion des comptes publics	1 613 616 109	1 613 616 109	1 340 487 977	1 340 487 977	273 128 132	273 128 132
Activité 1 : Encaissement des recettes et paiement des dépenses			99 299 805	99 299 805		
Activité 2 : Animation et pilotage des services			340 385 303	340 385 303		
Autres			900 802 869	900 802 869		
ACTION 2 : Réglementation, normalisation et contrôle interne	386 383 891	386 383 891	317 018 784	317 018 784	69 365 107	69 365 107
Activité 1 : Réglementation			50 058 784	50 058 784		
Activité 2 : Contrôle des postes comptables			266 960 000	266 960 000		
Total des crédits de titre 3	2 000 000 000	2 000 000 000	1 657 506 761	1 657 506 761	342 493 239	342 493 239

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Exécutés à hauteur de 1 657 506 761 FCFA, les crédits du titre 3 ont permis de couvrir certaines dépenses, notamment :

Action 1 : Tenue, centralisation et gestion des comptes publics

Au titre de cette action, 1 613 616 109 FCFA ont été prévus dans la loi de finances dont 1 340 487 977 FCFA exécutés pour couvrir :

- le fonctionnement des services chargés de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses, notamment l'achat des fournitures de bureaux, la location d'avion pour le convoyage des fonds et le règlement de la redevance mensuelle SYSTAC ;
- l'animation et le pilotage des services principalement pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des services ainsi que les dépenses relatives aux arrêtes d'écriture de fin d'année 2016 du poste comptable de la DGCPT ;
- la prise en charge des charges liées aux travaux production des comptes et la délégation des crédits pour le fonctionnement des Agences Comptables.

Action 2 : Réglementation, normalisation et contrôle interne : 317 018 784 FCFA

Les crédits exécutés permettant de prendre en charge les activités de cette action portent sur les dépenses de fournitures de bureaux, d'entretien ainsi que la prise en charge de certaines activités du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

PROGRAMME GESTION DU CONTENTIEUX DE L'ETAT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Gestion du Contentieux de l'Etat" dans la mission interministérielle « **Gestion des Finances Publiques** » est porté par la Direction Générale de l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) dont le Directeur Général est le RPROG.

En vertu du décret n° 0116/PR/MBCP du 16 avril 2014 portant création et organisation de l'AJE, cette administration chargée de centraliser et de gérer le contentieux de l'Etat, a hérité des missions de l'Agence Judiciaire du Trésor. Ces missions ont été développées et complétées, pour faire face au double enjeu que constituent la prévention des risques liés à l'activité juridique de l'Etat et la maîtrise de l'ensemble du contentieux y relatif.

En effet, à travers son activité de conseil auprès des différentes administrations, l'AJE assure la prévention des risques liés à l'activité juridique de l'Etat.

Elle centralise l'ensemble du contentieux de l'Etat et, en vertu de son mandat légal de représentation de l'Etat et des autres entités publiques en justice, assure la défense des intérêts publics devant les juridictions de toute nature.

Enfin, l'AJE assure le règlement définitif des affaires contentieuses de l'Etat au mieux de ses intérêts.

PRESENTATION DES ACTIONS

Action 1 : Prévention du contentieux

L'action « prévention du contentieux » comporte trois volets essentiels : le conseil auprès des administrations, la sensibilisation et la production d'études juridiques. Elle a pour objectif essentiel la réduction du nombre de poursuites engagées contre l'Etat.

Action 2 : Défense des intérêts publics

L'action « Défense des intérêts publics en justice » vise essentiellement la représentation de toutes les entités publiques devant les juridictions en vue de la défense de leurs intérêts juridiques et patrimoniaux.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

En créant l'AJE, les pouvoirs publics attendent de cette administration :

- La mise en œuvre de tous les moyens en vue de réduire le volume et le coût du contentieux de l'Etat ;
- Le règlement des affaires contentieuses de l'Etat dans les meilleurs délais et au mieux de ses intérêts ;
- L'amélioration des relations entre l'Etat et les usagers ;
- L'amélioration du service public ;
- La mise en œuvre des poursuites contre les agents publics dont les comportements et les actes ont causé un préjudice à l'Etat et aux usagers.

ENJEUX

- Défense des intérêts de l'Etat.
- Réduction du coût du contentieux de l'Etat.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Parvenir à réduire les actions contentieuses contre l'Etat ;
- Mettre en œuvre les voies de droit en vue de contribuer à l'amélioration du taux de recouvrement des créances contentieuses de l'Etat ;
- Organiser les services en vue d'assurer la maîtrise de l'ensemble des missions de l'AJE à l'horizon 2018.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir à réduire les actions contentieuses contre l'Etat.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réduit le nombre d'actions contentieuses contre l'Etat à 200 ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir réduit le nombre des réclamations et demandes d'interventions adressées par les usagers à l'AJE ;
- Résultat annuel N°3 : Avoir rencontré vingt (20) administrations

Résultats annuels atteints

- Le résultat annuel N°1 : 498 poursuites engagées contre l'Etat
- Le résultat annuel N°2 : ND
- Résultat annuel N°3 : aucune administration n'a été rencontrée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de poursuites engagées contre l'Etat	Nombre	251	805	200	498	298	150	130
Nombre d'administrations rencontrées	Nombre	0	5	20	0	-20	20	20

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : 200 poursuites étaient prédéfinies comme cible à atteindre en 2016. Cette cible n'a pas été atteinte car 498 poursuites ont été engagées contre l'Etat dont la plus grande part est constituée par les requêtes en paiement d'indemnités de service rendu des agents publics retraités auprès du Conseil d'Etat.

En vue de réduire cette tendance, l'AJE a mené les actions suivantes :

- La sensibilisation auprès des administrations déconcentrées (sauf Oyem et Libreville) ;
- La saisine de la hiérarchie en vue d'attirer son attention sur la nécessité de prendre un Décret d'application en matière d'indemnité de service rendu ou de la supprimer.

Résultat annuel 3 : 20 rencontres avec les administrations centrales étaient programmées dans le PAP 2016. A fin décembre 2016, aucune rencontre n'a pu se tenir au niveau central, l'accent ayant plutôt été mis sur la sensibilisation des services déconcentrés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Mettre en œuvre les voies de droit en vue de contribuer à l'amélioration du taux de recouvrement des créances contentieuses de l'Etat.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir rencontré 10 administrations génératrices de recettes ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir mis en œuvre les voies de droit sur l'ensemble des dossiers reçus.

Résultats annuels effectivement atteints

- Le résultat annuel n°1 : aucune administration génératrice de recettes rencontrée.
- Le résultat annuel n°2 : 11 poursuites engagées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'Administrations rencontrées	nombre	0	2	10	0	-10	10	10
Nombre de poursuites engagées	nombre	10	10	20	11	-9	25	25

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : 10 administrations génératrices de recettes devraient être rencontrées. Au sortir de l'année budgétaire 2016, aucune d'elles n'a pu être rencontrée.

Toutefois, par lettre circulaire du Premier Ministre, il avait été demandé à ces administrations de fournir à l'AJE leur état de créances contentieuses. Mais, à ce jour, cette instruction est restée sans suites.

Résultat annuel 2 : la cible visant la mise en œuvre des voies de droit sur l'ensemble des dossiers reçus a été partiellement atteinte. En effet, sur une prévision 2016 de 20 poursuites, 11 dossiers reçus ont fait l'objet de poursuites auprès des juridictions compétentes.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Organiser les services en vue d'assurer la maîtrise de l'ensemble des missions de l'AJE à l'horizon 2018.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir mis en place 3 services déconcentrés (Franceville, Port-Gentil et Oyem) ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir développé 10 compétences dans les domaines d'intervention de l'AJE ;
- Résultat annuel N°3 : Avoir 100% des agents répondant aux profils de postes.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : n'a pas été atteint dans la mesure où sur une prévision 2016 de 3 services, aucun service n'a pour le moment été mis en place ;
- Résultat N°2 : a effectivement été atteint ;
- Résultat N°3 : a été atteint dans la mesure où sur une prévision de 100% d'agents répondant au profil de poste, 95% répondent aux critères.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de service mis en place	Nombre	0	0	3	0	-3	8	8
Nombre de compétences développées	Nombre	0	10	10	10	0	10	10
Pourcentage d'agents répondant au profil de poste	%	100	95	100	95	-5	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Trois (3) services déconcentrés devaient être mis en place en 2016. Mais, faute de personnel suffisant et de bâtiment pouvant abriter ces services, aucun d'eux n'est fonctionnel à ce jour.

Résultat annuel 2 : Pour une prévision de 10 compétences à développer dans les domaines d'intervention de l'AJE, 10 l'ont effectivement été en matière de droit fiscal, droit des douanes, droit maritime, droit international, droit des affaires, droit du travail, gestion des ressources humaines, communication, documentation et archives.

Résultat 3 : Actuellement, près de 95% des agents de l'AJE répondent aux profils de poste.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Au torisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFpour2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFpour2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
N°1 Action : Prévention du Contentieux	189 110 000	108 793 948	80 316 052	189 110 000	110 083 948	80 316 052
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	31 560 000	30 270 000	1 290 000	31 560 000	30 270 000	1 290 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	157 550 000	78 523 948	79 026 052	157 550 000	78 523 948	79 026 052
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°2 Action : Défense des intérêts publics	3 342 450 000	2 666 788 006	675 661 994	3 342 450 000	2 666 788 006	675 661 994
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	342 450 000	373 134 074	-30 684 074	342 450 000	373 134 074	-30 684 074
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068
Total pour le programme	3 531 560 000	2 775 581 954	754 688 046	3 531 560 000	2 775 581 954	754 688 046
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	31 560 000	30 270 000	1 290 000	31 560 000	30 270 000	1 290 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	451 658 022	46 341 978	500 000 000	451 658 022	46 341 978
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068	3 000 000 000	2 293 653 932	706 346 068

Explication des principaux écarts :

Globalement, le programme a bénéficié d'un budget de 3 351 560 000 FCFA dans la loi de finances 2016. L'exécution, qui représente un taux de 78,59%, se décline par titre comme suit :

Titre 2 : dépenses de personnel

Sur ce titre, 31 560 000 FCFA ont été prévus dans la loi de finances essentiellement et consacrés aux salaires des agents de la MONP du programme. Cette dotation a été consommée à 96%.

Titre 3 : dépenses de biens et services

Le programme a bénéficié d'une autorisation de 500 000 000 FCFA dans la loi de finances. Sur cette dotation, 451 658 022 FCFA ont été exécutés, soit un écart de 46 341 978 FCFA et un taux d'exécution de 90,33%.

L'écart constaté est lié au niveau de la réserve obligatoire de 25 000 000 FCFA qui n'a pas été levée tout au long de l'exécution, ainsi qu'aux mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement suite à la contraction des ressources de l'Etat.

Titre 6 : Autres dépenses

Sur ce titre, 3 000 000 000 FCFA ont été inscrits dans la loi de finances pour une exécution de 2 293 653 932 FCFA, soit un écart de 706 346 068 FCFA. Il en résulte un taux d'exécution de 76,45%.

Ce niveau d'exécution des crédits se justifie par un meilleur traitement et suivi des dossiers du contentieux par les services du contrôle budgétaire.

L'écart constaté est justifié par la réserve de crédits non levée de 150 000 000 FCFA, d'une part, et par les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement, d'autre part.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 2 : Défense des Intérêts Publics			54 400 000			-54 400 000	0
Total des mouvements			54 400 000			-54 400 000	0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Le montant des ouvertures de crédits du titre3 étant épuisé, un recours au redéploiement de crédits entre le titre 6 et le titre 3 a été opéré en vue de financer une mission urgente de l'Etat Gabonais représenté par l'AJE et le Ministère de l'Urbanisme et du Logement à Paris.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.535 Gestion du contentieux de l'Etat	14.521 Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-1 290 000	-1 290 000
Total des virements			-1 290 000	-1 290 000
dont Titre 2			-1 290 000	-1 290 000

Explication des impacts de chaque virement :

Le virement de 1 290 000 FCFA effectué pour le programme "Gestion du contentieux de l'Etat " correspond à un regroupement des crédits pour l'ajustement de la MONP.

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.535 Gestion du contentieux de l'Etat	23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 6	-168 803 228	-168 803 228
Total des transferts			-168 803 228	-168 803 228
dont Titre 6			-168 803 228	-168 803 228

Explication des impacts de chaque virement :

Le transfert de 168 803 228 à la mission "Provisions" a été effectué dans le cadre des opérations de clôture budgétaire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	4	4	4	0	0	0	4
Agents de catégorie A	47	79	79	-1	10	9	88
Permanents	41	73	73	-1	10	9	82
Non permanents	6	6	6	0	0	0	6
Agents de catégorie B	17	21	21	0	5	5	26
Permanents	12	16	16	0	5	0	0
Non permanents	5	5	5	0	0	0	5
Agents de catégorie C	2	2	2	0	0	0	2
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	2	2	2	0	0	0	2
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	9	12	12	0	5	5	17
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	79	118	118	-1	20	19	137

Explication des évolutions :

En 2016, il y a eu 20 entrées qui se répartissent comme suit : 10 en catégorie A ; 5 en catégorie B ; 5 en main d'œuvre non permanente.

Cela se justifie par le recrutement effectué conformément à l'indicateur n°3 de l'objectif 3 « organiser les services en vue d'assurer la maîtrise de l'ensemble des missions de l'AJE à l'horizon 2018 »

La seule sortie enregistrée en 2016 correspond à un agent ayant été affecté à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

Les effectifs du programme sont ainsi passés de 118 agents au 1^{er} janvier 2016 à 137 à fin décembre 2016.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	31 560 000	30 270 000	31 560 000	30 270 000		1 290 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	31 560 000	30 270 000	31 560 000	30 270 000		1 290 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel inscrits dans le programme et exécutés à hauteur de 30 270 000 FCFA (96%) concernent uniquement les salaires des agents de la main d'œuvre non permanente pour l'exercice de 2016.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 : Prévention du Contentieux	157 550 000	157 550 000	78 523 948	78 523 948	79 026 052	79 026 052
Activité 1 : activités permanentes	157 550 000	157 550 000	78 523 948	78 523 948	79 026 052	79 026 052
AC TION 2 : Défense des Intérêts Publics	342 450 000	342 450 000	373 134 074	373 134 074	-32 684 074	-30 684 074
Activité 1: Diligences Contentieuses	76 451 556	76 451 556	75 088 400	75 088 400	1 363 156	1 363 156
Activités 2 activités permanentes	149 997 788	149 997 788	298 597 824	298 597 824	-88 600 036	-88 600 036
Activité 3 : Sensibilisation des administrations	116 000 656	116 000 656	59 447 850	59 447 850	56 552 806	56 552 806
Total des crédits de titre 3	500 000 000	500 000 000	451 658 022	451 658 022	48 341 978	46 341 978

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur 500 000 000 FCFA des crédits inscrits en biens et services, 451 658 022 FCFA ont été exécutés. Par action du programme, les crédits consommés ont permis de réaliser les activités suivantes :

Action 1 : Prévention du Contentieux

Les crédits de 78 425 948 FCFA consommés sur à cette action ont essentiellement servi au fonctionnement des services, notamment la consommation des fournitures, la formation des agents, l'entretien du bâtiment et de la climatisation, ainsi que le règlement de la convention de gardiennage.

Action 2 : Défense des intérêts Publics

342 450 000 FCFA ont été consommés sur l'action 2 notamment pour :

- la couverture des frais de mission et de déplacement dans le cadre des diligences contentieuses liées à la défense des intérêts publics ;
- la prise en charge des activités permanentes du programme ;
- la sensibilisation des administrations déconcentrées dans le cadre de la défense des intérêts publics.

TITRE 4 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 6 prévus dans LF		Crédits de titre 6 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
AC TION : Défense des Intérêts Publics	3 000 000 000	3 000 000 000	2 293 653 932	2 293 653 932	706 346 068	706 346 068
Activité 1 : règlement des condamnations pécuniaires	1 000 000 000	1 000 000 000	2 255 967 333	2 255 967 333	-1 255 967 333	-1 255 967 333
Activité 2 : règlement des protocoles transactionnels	600 000 000	600 000 000	37 686 599	37 686 599	562 313 401	562 313 401
735Activité 3 : règlement d'honoraire d'avocat	458 784 000	458 784 000	0	0	458 784 000	458 784 000
Activité 4 : règlement des séquestres	600 000 000	600 000 000	0	0	600 000 000	600 000 000
Activité 4 : Expertise Contentieuse	341 216 000	341 216 000	0	0	341 216 000	341 216 000
Total des crédits de titre 6	3 000 000 000	3 000 000 000	2 293 653 932	2 293 653 932	706 346 068	706 346 068

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 6 en faisant ressortir les activités

Tous les crédits consommés (2 293 653 932 FCFA) sur ce titre ont essentiellement été consacrés aux actions de défense des intérêts de l'Etat. Ils ont en effet permis de couvrir :

- les condamnations pécuniaires : 2.255.967.333 FCFA ;
- les protocoles transactionnels : 37.686.599 FCFA.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pilotage et soutien à la gestion des finances publiques" regroupe les services du Cabinet du Ministre, de l'Inspection Générale des Services et du Secrétariat Général avec toutes ses fonctions supports.

Ce programme veille, notamment, à la qualité des politiques publiques du Ministère et des opérateurs qui en relèvent, en matière de gestion budgétaire, immobilière, ressources humaines, systèmes d'information, système d'archivage des documents etc.

Le responsable du programme (RPROG) est le Secrétaire Général du MBCP. Ce dernier anime les relations de travail de tous les RPROG avec le Ministre et son Cabinet afin de mettre en œuvre les politiques publiques portées par ce dernier.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 Pilotage de la stratégie ministérielle

Le "Pilotage de la stratégie ministérielle" est assuré par le Cabinet du Ministre du Budget et des Comptes Publics avec l'appui technique de l'Inspection Générale des Services.

Ce pilotage consiste essentiellement à :

- donner des orientations daires sur les politiques publiques à mettre en œuvre par les programmes de la mission ;
- s'assurer de l'atteinte de tous les objectifs contenus dans le PAP du fait de la responsabilité politique du Ministre ;
- Faire fonctionner les structures de pilotage de la mission **Gestion de finances Publiques**, à travers le comité ministériel pour la réforme budgétaire, le Comité de suivi et d'évaluation des performances budgétaires et le Comité Interministériel de Coordination de la Mission Gestion des Finances Publiques.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

La "Coordination administrative" est une compétence dévolue au Secrétariat Général du Ministère du Budget et des Comptes Publics appuyé de ses services supports.

Pour un meilleur suivi de toutes les politiques publiques portées par le Ministre, le SG assure une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère grâce aux moyens généraux dont il est doté.

A cet effet, le SG, en sa qualité de pilote globale de l'administration du Ministère, anime les relations de travail de tous les RPROG avec le Ministre et son Cabinet.

Aussi, pour atténuer les insuffisances dans le mode de fonctionnement (parcellaire) de nos services, le SG assure un dialogue de gestion collégial entre tous les responsables des unités administratives de la mission gestion des finances publiques.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme "Pilotage et soutien à la gestion des finances publiques" vise à mieux coordonner les politiques publiques portées par le Ministre en charge du budget.

De ce fait ; le comité ministériel pour la réforme budgétaire, le Comité de suivi et d'évaluation des performances budgétaires et le Comité Interministériel de Coordination de la Mission Gestion des Finances Publiques et la cellule PTM sont des structures qui vise à asseoir un meilleur cycle de performance au sein de la mission gestion des finances publiques.

Ainsi, la mise en œuvre de ces outils de coordination nécessite 636 agents publics, répartis entre les différents services rattachés au programme pilotage et soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n° 1 : Mettre en place une gestion dynamique des Ressources Humaines

Objectif n° 2 : Parvenir à la modernisation des Systèmes d'Information et de télécommunication

Objectif n° 3 : Mettre en place et faire fonctionner les nouvelles fonctions supports ainsi que le service central du courrier du Ministère

Objectif n° 4 : Assurer le Pilotage efficace et dynamique de l'Administration

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 : Mettre en place une gestion dynamique des Ressources Humaines

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir une fiche de poste pour chaque agent du ministère
- Résultat annuel N°2 : Avoir un dossier physique pour chaque agent du Ministère.
- Résultat annuel N°3 : Avoir élaboré le cadre organique du Ministère à 50%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : En voie de réalisation.
- Résultat annuel N°2 : 1000 fiches sont disponibles
- Résultat annuel N°3 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents du ministère ayant une fiche de poste.	Nombre			2000	0	-2000	2000	1000
pourcentage des dossiers physiques constitués.	%			100	100	0		
Niveau d'avancement du cadre organique.	%			50	0	-50	50	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Avoir une fiche de poste pour chaque agent du ministère :

Pour le moment, une fiche de renseignement portant sur le poste et les activités de chaque agent avait été renseignée par ces derniers. Ces différents documents sont en cours de traitement à la DCRH.

Résultat annuel N°2 : Pourcentage des dossiers physiques constitués :

Chaque agent du ministère dispose désormais d'un dossier physique à la DCRH. Cependant, les pochettes de classement ne sont pas encore toutes rendues disponibles. En effet, sur 4000 pochettes commandées, seules 1000 sont disponibles.

Résultat annuel N°3 : Niveau d'avancement du cadre organique :

Ce résultat est dépendant de certains préalables devant être réalisés par le Ministère de la Fonction publique. Seule la formation sur la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) est en cours de réalisation. En effet, l'expert a été déjà identifié et est arrivé à Libreville pour effectuer des travaux préalables à ladite formation.

Par contre, les documents relatifs à l'élaboration du cadre organique ne sont toujours pas disponibles.

Au regard de ces résultats, nous pensons qu'il serait opportun de redimensionner et revoir l'horizon temporel de cet objectif.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : Parvenir à la modernisation des Systèmes d'Information et de télécommunication

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir Elaboré un schéma directeur pour la modernisation des infrastructures informatiques du Ministère à 50%.
- Résultat annuel N°2 : Avoir mis en place à 80%un système de messagerie interne.
- Résultat annuel N°3 : Avoir sécurisé et mis à jour les installations et équipements informatiques du bâtiment A à 50%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le schéma directeur est élaboré à 30%.
- Résultat annuel N°2 : Aucun poste n'a été connecté à l'intranet.
- Résultat annuel N°3 : le Bâtiment A n'a pas été sécurisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Niveau d'avancement de la rédaction du schéma directeur	%			50	30	-20	90	100
pourcentage de postes connectés à l'intranet dans le Ministère	%			80	60	-20	100	NC
Niveau d'avancement de sécurisation et de mise à jour des installations et équipements informatiques du bâtiment A	%			50	0	-50	80	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Niveau d'avancement de la rédaction du schéma directeur :

La rédaction du schéma directeur doit se faire en plusieurs étapes. Pour ce qui de l'année 2016, seul le cahier de charges a été réalisé, soit 30% du projet global. Il reste à réaliser l'appel d'offre et le déploiement du schéma directeur.

Résultat annuel N°2 : Pourcentage de postes connectés à l'intranet dans le Ministère :

L'atteinte de cette cible n'a pas été effective du fait du non renouvellement du parc informatique et à la non réparation des machines déjà existantes. En effet, pour 2016, le programme n'a pas bénéficié d'une dotation budgétaire en titre 5 (investissement).

Résultat annuel N°3 : Niveau d'avancement de sécurisation et de mise à jour des installations et équipements informatiques du bâtiment A.

En ce qui concerne la sécurisation du bâtiment A du Ministère, il faut noter que les travaux doivent être réalisés par les prestataires qui ont déjà été sélectionnés. Cependant, faute de budget d'investissement, la cible n'a pu être atteinte.

Au vu des résultats attendus, nous notons que cet objectif qui reste tributaire du budget d'investissent ne peut être réalisé que lorsque le programme en sera doté.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : Mettre en place et faire fonctionner les nouvelles fonctions supports ainsi que le service central du courrier du Ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir mis en place des fonctions supports (une DCDA et une DCS).
- Résultat annuel 2 : Avoir 1 service central du courrier au sein du Ministère

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune fonction support n'a été créée
- Résultat annuel N°2 : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Directions Centrales mises en place	Nombre			2	0	-2	2	
Nombre de services courriers supprimés	Nombre			3	0	-3		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Nombre de Directions Centrales mises en place :

La mise en place de deux directions prévues n'a pas été réalisée par manque de locaux pouvant les abriter d'une part et, d'autre part, par la non désignation des responsables devant les animer.

Résultat annuel N°2 : Nombre de services courriers supprimés : Le résultat n'a connu aucun début de réalisation.

En conséquence, cet objectif a été proposé à suppression au regard des impératifs de réduction de la masse salariale de l'Etat.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4 : Assurer le Pilotage efficace et dynamique de l'Administration

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir la situation d'exécution annuelle de 90% des crédits du Ministère
- Résultat annuel 2 : Avoir la situation d'exécution annuelle de 90% des crédits du budget de l'Etat
- Résultat annuel 3 : Avoir mis en place 4 structures de pilotage de la mission gestion des finances publiques ainsi que celles du programme :
 - le comité ministériel pour la réforme budgétaire
 - la cellule technique ministérielle
 - le Comité Interministériel de Coordination de la Mission Gestion des Finances Publiques (COCOMGFIP).
 - la cellule PTM
- Résultat annuel 4 : Avoir tenu 16 réunions dans l'année
- Résultat annuel 5 : S'assurer de la production 5 RAP du Ministère dans l'année
- Résultat annuel 6 : S'assurer de l'élaboration des manuels de procédures de chaque service central.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel 1 : 60% d'exécution annuelle des crédits du Ministère
- Résultat annuel 2 : 60% d'exécution annuelle des crédits du budget de l'Etat
- Résultat annuel 3 : Sur 4 structures de pilotage prévues, seule la cellule PTM a été mise en place
- Résultat annuel 4 : 4 réunions tenues sur 16 réunions prévues dans l'année

- Résultat annuel 5 : 32 RAP produits par le programme
- Résultat annuel 6 : aucun manuel de procédures n'a été produit

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution base ordonnancement des crédits et règlement du Ministère	%	NC	NC	90	60	-30	90	90
Taux d'exécution base ordonnancement des crédits et règlement du budget de l'Etat	%	NC	NC	90	60	-30	NC	NC
Nombre de structures de pilotage	Nombre	NC	NC	4	0	-4	4	NC
Nombre de réunions tenues par les structures de pilotage	Nombre	NC	NC	16	4	-12	16	16
Nombre de rapports d'exécution du PAP produits dans l'année	Nombre	NC	NC	5	5	0	5	5
Nombre de manuels de procédures suivis	Nombre	NC	NC	3	0	-3	2	NC
Nombre de tableaux de bord produits	Nombre	NC	NC	5	0	-5	20	NC
Pourcentage des revues d'objectifs	%	NC	NC	75	0	-75	75	NC

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Taux d'exécution base ordonnancement des crédits et règlements du Ministère.

En vue de l'arrimage de la trésorerie et le niveau d'exécution, la DGBIP procède au plafonnement des crédits disponibles conformément aux instructions gouvernementales. Ainsi, le taux d'exécution 2016 a été de 60% tant pour le ministère que pour l'ensemble de l'Administration. La cible de 90% visée n'a donc pas été atteinte.

Nombre de structures de pilotage mises en place

- Non création du comité ministériel pour la réforme budgétaire ;
- Non création de la cellule technique ministérielle ;
- En ce qui concerne le Comité Interministériel de Coordination de la Mission Gestion des Finances Publiques (COCOMGFIP), l'arrêté de création existe déjà, reste la non désignation des membres et la mise en fonctionnement du comité ;
- la cellule PTM existe, son fonctionnement est effectif depuis 12016. En effet, ladite cellule centralise le PTM et prépare les réunions du PTG.

Nombre de réunions tenues par les structures de pilotage : les 16 réunions prévues tenaient compte du fait les quatre structures qui auraient dues être créées devraient tenir au moins quatre réunions par an soit, une réunion par trimestre.

Etant donné que seule la cellule PTM a été créée, elle seule a donc pu tenir ses réunions soit 4 tout au long de l'année.

Nombre de rapports d'exécution du PAP produits dans l'année : la LOLFEB prévoit que chaque année, toutes les missions présentent leur Rapport Annuel de Performance. Il s'agit des RAP de l'année N-1. En ce qui concerne l'année 2016, 5 rapports annuels de performance ont été produits dans le cadre de l'exécution 2015.

Nombre de manuels de procédures suivis : aucun manuel de procédures de chaque service central n'a été suivi.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Au autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
14.542.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	524 686 000	2 013 511 505	-1 488 825 505	524 686 000	2 013 511 505	-1 488 825 505
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	26 936 000	16 027 500	10 908 500	26 936 000	16 027 500	10 908 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	497 750 000	1 997 484 005	-1 499 734 005	497 750 000	1 997 484 005	-1 499 734 005
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.542.2:Coordination administrative	15 445 175 000	1 775 450 680	13 669 724 320	15 445 175 000	1 775 450 680	13 669 724 320
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	14 692 925 000	329 330 000	14 363 595 000	14 692 925 000	329 330 000	14 363 595 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	752 250 000	1 446 120 680	-693 870 680	752 250 000	1 446 120 680	-693 870 680
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
14.542: Pilotage et Soutien à la politique de gestion des finances publiques	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815	15 969 861 000	3 788 962 185	12 180 898 815
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	14 719 861 000	345 357 500	14 374 503 500	14 719 861 000	345 357 500	14 374 503 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 250 000 000	3 443 604 685	-2 193 604 685	1 250 000 000	3 443 604 685	-2 193 604 685
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Pour une dotation budgétaire de 15 969 861 000 FCFA ouverte en loi de finances, le programme Pilotage et soutien a exécuté 3 788 962 185 FCFA, soit un écart de 12 180 898 815 FCFA et un taux global d'exécution de 23,73%.

Ce niveau d'exécution se décline par titre ainsi qu'il suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Sur 14 719 861 000.FCFA ouverts, seulement 345 357 500 FCFA ont été consommés, soit un faible taux d'exécution de 2,35%. Ces crédits exécutés ont essentiellement permis de couvrir les salaires des agents de la MONP du programme.

Par contre, l'écart de 14 374 503 FCFA qui en résulte correspond à la solde permanente de l'ensemble des agents du Ministère en charge du budget qui reste gérée, comme toute la solde des agents de l'Etat, de manière centralisée à la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Titre 3 : Dépenses de biens et services

Le programme a bénéficié d'une autorisation de 1 250 000 000 FCFA en biens et services. Cette dotation a été exécutée en dépassement de 2 193 604 685 FCFA pour s'établir à 3 443 604 685 FCFA, soit un taux d'exécution de 275,49%.

Le dépassement constaté, issu de différents transferts de crédits provenant de la mission "Provisions", a essentiellement permis de renforcer le programme de maîtrise des dépenses des services d'utilité publique (Eau, électricité et téléphone) et prendre en compte les différentes dépenses liées aux activités du Cabinet du Ministre et de son délégué, ainsi que celles du Secrétariat générale et des services d'appui (DCAF, DCRH, etc.).

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
14.542 Pilotage et soutien à la gestion des finances publiques	23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-14 374 908 500	-14 374 908 500
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.542 Pilotage et soutien à la gestion des finances publiques	Titre 3	+2 267 875 950	+2 267 875 950
Total des virements			-12 107 032 550	-12 107 032 550
dont Titre 2			-14 374 908 500	-14 374 908 500
dont Titre 3			+2 267 875 950	+2 267 875 950

Explication des impacts de chaque transfert:

Les mouvements du programme Pilotage et soutien, essentiellement des transferts de crédits, présentent une variation négative de -12 107 032 550 FCFA correspondant à :

- 14 374 908 000 FCFA de dépenses de personnel transférées à la mission "Provisions" au titre du regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente ;
- 2 267 875 950 FCFA de dépenses de biens et services reçues de la mission "Provisions" pour renforcer le programme de maîtrise des dépenses des services d'utilité publique (Eau, électricité et téléphone) et prendre en compte les différentes dépenses liées aux activités du Cabinet du Ministre et de son délégué, ainsi que celles du Secrétariat générale et des services d'appui.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A		214	214	0	40	40	254
Permanents		214	214		40	40	254
Non permanents							
Agents de catégorie B		173	173	0	20	20	193
Permanents		173	173		20	20	193
Non permanents							
Agents de catégorie C		76	76	0	0	0	76
Permanents		76	76		0	0	76
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		463	463	0	60	60	523
Main d'œuvre non permanente		113	113	0	0	0	113
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		576	576	0	60	60	636

Explication des évolutions :

Après avoir stagné entre 2014 et 2015, les effectifs du programme pilotage et soutien, tous corps confondus, s'élèvent à 636 agents au 31 décembre 2016 contre 576 à fin 2015 (soit une hausse de 10,42%). Cette hausse se justifie par la mise en solde de près 60 agents, qui exerçaient depuis près de deux ans, voire plus, sans intégration.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	14 719 861 000	14 719 861 000	345 357 500	345 357 500	14 374 503 500	14 374 503 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	14 719 861 000	14 719 861 000	345 357 500	345 357 500	14 374 503 500	14 374 503 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de 345 357 500 FCFA consommés en titre 2 ont permis de couvrir les salaires des 113 agents de la MONP du programme. L'écart de 14 374 503 FCFA qui en résulte correspond à la solde permanente de l'ensemble des agents du Ministère en charge du budget. Ces crédits exécutés hors du programme ont été transférés à la mission « Provisions » dans le cadre des opérations de couverture de la solde permanente des agents de l'Etat.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION : 14.542.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	497 750 000	497 750 000	1 997 484 005	1 997 484 005	-1 499 734 005	-1 499 734 005
Accueil des hôtes de marque	9.800.000	9.800.000	23 605 800	23 605 800	-13 805 806	-13 805 806
Missions de maîtrise des processus opérationnels de la réforme budgétaire et recensement des agents à l'intérieur.	67.200.000	67.200.000	23 605 800	23 605 800	43 594 200	43 594 200
Réunions des institutions de Bretton woods (BAD; BID; FMI.), CEMAC	185 000 000	185 000 000	158 000 000	158 000 000	27 000 000	27 000 000
Prise en charge des experts ADETEF	75 600 000	75 600 000	217 396 455	217 396 455	-141 796 455	-141 796 455
Autres dépenses	160 150 000	160 150 000	1 574 875 950	1 574 875 950	-1 414 725 950	-1 414 725 950
AC TION 14.542.2: Coordination administrative	752 250 000	752 250 000	1 446 120 680	1 446 120 680	-693 870 680	-693 870 680
Conventions	478 889 624	478 889 624	500 000 000	500 000 000	- 21 110 376	- 21 110 376
maîtrise de dépenses en télécom, en eau et électricité de l'état	0	0	393 000 000	393 000 000	- 393 000 000	- 393 000 000
dépenses additionnelles du programme	0	0	300 870 680	300 870 680	- 300 870 680	- 300 870 680
Fonctionnement du SG et fonctions supports	273 360 376	273 360 376	252 250 000	252 250 000	21 110 376	21 110 376
Total des crédits de titre 3	1 250 000 000	1 250 000 000	3 443 604 685	3 443 604 685	-2 193 604 685	-2 193 604 685

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 :

Sur une autorisation de 1 250 000 000 FCFA en biens et services, 3 443 604 685 FCFA ont été exécutés, en dépassement de 2 193 604 685 FCFA.

Ces crédits consommés ont essentiellement servi :

- dans le cadre du **pilotage de la stratégie ministérielle**, à la prise en charge les hôtes de marque du Ministre et des experts de l'ADETEF au titre du partenariat entre les ministères gabonais et français chargés du budget. De plus, ces crédits ont permis de couvrir les charges de la partie gabonaise lors des réunions des institutions de Bretton woods et de la CEMAC ;
- s'agissant de la **coordination administrative**, à couvrir les différentes conventions (entretien bâtiment, sécurisation du ministère, assistance diverse) et à renforcer le projet de maîtrise des charges d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat et d'assurer le fonctionnement du Secrétariat général et des services d'appui.

